

RAPPORT ANNUEL

2024 2025

*Apporter du
soutien,
offrir des
possibilités...*



ILLUSTRATION DE LA PAGE COUVERTURE

À propos de l'artiste

Alanah Astehtsi' Otsistóhkwa' (Morningstar) Jewell est une artiste autochtone autodidacte, pleine de fierté et de passion. Appartenant au clan de l'ours de la Nation des Oneidas de la Thames, elle a grandi hors réserve et habite actuellement à Kitchener, en Ontario. Morningstar se spécialise en illustration numérique, en peinture acrylique et à l'huile, et en peinture murale. Elle s'adonne également au perlage, au vitrail et à la sculpture en deux dimensions. Elle tire son inspiration du monde naturel, des enseignements culturels, des modes de vie, mais aussi des petits moments qui caractérisent l'expérience humaine.

En plus de ses activités créatives, elle organise des marchés d'art autochtone locaux par l'entremise d'une communauté d'artistes appelée *I Am Kitchener*, et a cofondé *Kalihwiyo Market*, une boutique éphémère qui met de l'avant les œuvres de plus de 35 artisans autochtones. Son travail est animé par son ardent désir de soutenir, d'inspirer et d'offrir des possibilités à d'autres artistes autochtones.

Morningstar est une artiste à temps plein depuis plus de cinq ans. Lors de cette période, elle a collaboré avec des organisations et des marques mondiales, dont Facebook, Instagram, Google, Aritzia, Roots et Disney. Bon nombre de ses collaborations visaient à mettre en valeur les peuples autochtones pendant le Mois du patrimoine amérindien (aux États-Unis), le Mois national de l'histoire autochtone, la Journée internationale des femmes, la Journée de sensibilisation aux femmes et filles autochtones disparues et

assassinées, et la Journée du chandail orange. En grande partie axé sur la promotion des intérêts et l'activisme, son art lui sert de tribune pour représenter fièrement les peuples autochtones.

À propos de l'œuvre

Intitulée *Revival*, cette œuvre met en scène nos ancêtres qui reviennent récupérer et revitaliser nos terres, et inculquer aux jeunes générations le respect et l'intendance des terres et des eaux. Elle encourage tous les êtres de la création à suivre le chemin qui leur est destiné afin qu'ils puissent vivre en harmonie. Les gens dépendent des oiseaux pour leur subsistance, les oiseaux dépendent des poissons, les poissons dépendent de l'eau, et l'eau dépend des gens. Tout est lié.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4	RISQUES ET OCCASIONS	60
Message d'Harold Calla, président exécutif	6	Risques	60
Message de Scott Munro, chef de la direction	8	Occasions	61
LA LGF ET LE CGF	10	RÉALISATIONS LIÉES AUX PRINCIPES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	62
La Loi sur la gestion financière des premières nations	10	REVUE FINANCIÈRE DE 2024-2025	68
Le rôle du CGF en vertu de la LGF	10	Faits saillants sur l'état de la situation financière	69
Mandat	12	Faits saillants sur l'état des résultats	70
Vision, mission et valeurs	14	Incertitudes et risques financiers	74
Conseil d'administration	16	ÉTATS FINANCIERS DE 2024-2025 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	77
NOUVEAU PLANSTRATÉGIQUE QUINQUENNAL	18	ACRONYMES	98
RÉALISATIONS DE 2024-2025	20		
Jalons atteints par le CGF en date de 2024-2025	22		
Programmes et services continus	24		
Nouvelles occasions etengagements externes	42		
Activités internes	52		
Rapport sur les objectifs du CGF pour 2024-2025	56		

INTRODUCTION

Le rapport annuel du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) présente le travail accompli au service des Premières Nations ainsi que les retombées engendrées entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025. Détaillant nos activités, nos travaux et notre gestion rigoureuse des ressources financières au cours de l'exercice financier, il reflète notre engagement envers la transparence et la reddition de comptes.

L'élaboration d'un nouveau plan stratégique quinquennal figure parmi les nombreuses réalisations du CGF en 2024-2025. Ce plan orientera les services offerts aux Premières Nations de 2025 à 2030, tout en mettant l'accent sur la capacité d'adaptation et la réceptivité en période de changement. De la réalisation de notre mandat en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières*

nations (LGF) aux efforts déployés par les membres du conseil d'administration et de l'équipe de haute direction, chaque initiative a été motivée par notre engagement commun à servir les Premières Nations. L'information détaillée sur nos secteurs d'activité et nos principaux projets, comme la gestion des manquements et la collaboration avec l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA) met en lumière notre rôle de chef de file dans la promotion de solutions durables.

Bien que le CGF ait condensé son rapport annuel de cette année, celui-ci répond à toutes les exigences en matière de rapport prévues par la LGF. Un portrait complet de nos équipes, de nos activités et de notre vision de l'avenir est présenté dans le plan directeur annuel.

Des membres du personnel des institutions de la LGF et du Conseil consultatif des terres se sont réunis avant le congrès Les Premières Nations ouvrent la voie qui s'est tenu à Edmonton du 26 au 28 novembre 2024.



Message d'Harold Calla, président exécutif

Le CGF continue de répondre à la demande croissante des Premières Nations et des organisations sans but lucratif (OSBL) autochtones en ce qui concerne ses services et ses programmes. Cette demande accrue témoigne du succès des Premières Nations qui travaillent avec le CGF et les autres institutions de la LGF pour atteindre leurs objectifs de développement économique et d'administration financière. Soixante-cinq pour cent des Premières Nations relevant de la *Loi sur les Indiens* sont maintenant inscrites à l'annexe de la LGF.

Comme le souligne le présent rapport, notre succès au cours du dernier exercice est attribuable à notre engagement à écouter et à répondre aux besoins des Premières Nations. Les dirigeants communautaires nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent et des progrès qu'ils ont réalisés en collaborant avec le CGF. Leurs réussites attirent de plus en plus l'attention de partenaires potentiels pour des projets de développement.

Au Sommet canadien de 2025 sur l'investissement autochtone, qui s'est tenu à Londres, en Angleterre, le chef Ted Williams a présenté l'exemple de réussite de la Première Nation des Chippewas de Rama. Il a déclaré aux investisseurs

que la Nation n'aurait pas connu un tel succès ces dernières années « sans avoir mis de l'ordre dans ses finances grâce à sa collaboration avec le CGF ». Il a encouragé d'autres Premières Nations à emprunter cette voie vers la prospérité, soulignant que « mettre de l'ordre dans ses finances ouvre des débouchés ». Parmi ses activités commerciales, la Nation possède et exploite la marina Ojibway Bay, le dépanneur *Rama Country Market*, une station-service, des boutiques au sein du complexe du Casino Rama et un centre commercial.

Le congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie*, qui a eu lieu à Edmonton, a été une excellente occasion d'écouter et d'échanger. Aujourd'hui l'un des plus grands rassemblements de dirigeants des Premières Nations au Canada, le congrès sert de tribune aux institutions de la LGF pour échanger avec les détenteurs de droits, cerner les enjeux émergents et recueillir des commentaires sur les programmes et services nouvellement mis en place ou proposés. Il offre aux dirigeants des Premières Nations l'occasion d'exprimer leur gratitude pour notre travail visant à ouvrir des débouchés économiques, une importante initiative pour les Nations qui, à elles seules, ne peuvent pas y consacrer assez de temps.

C'est aussi en réponse aux besoins exprimés par les Premières Nations qu'est né le projet Feuille de route, un cadre facultatif proposé pour mieux aider les Premières Nations à favoriser leur prospérité. Les éléments clés du projet Feuille de route sont énoncés dans le présent rapport. En 2024-2025, nous avons poursuivi nos discussions au sujet du projet Feuille de route avec des Premières Nations de partout au pays dans le cadre d'une série d'ateliers et de présentations, que nous avons appelée la tournée du projet Feuille de route.

Nous continuons de promouvoir auprès du gouvernement canadien et des parties internationales intéressées les investissements nécessaires et les occasions à saisir en ce qui concerne l'économie autochtone. Vu l'urgence de diversifier l'économie canadienne et de tirer parti des ressources naturelles pour favoriser la croissance et la prospérité, de nouvelles possibilités s'offrent aux Premières Nations. Les programmes et les services du CGF peuvent aider les Premières Nations à développer les capacités nécessaires pour évaluer adéquatement les propositions de projet et donner leur consentement préalable librement et en toute connaissance de cause, lorsque cela est justifié.

Jusqu'à présent, le CGF a su satisfaire la demande croissante pour ses programmes et services grâce à des ententes de financement à court terme. Toutefois, les besoins, tant des Premières Nations que du Canada, nécessitent un financement stable sur le long terme. En 2024-2025, nous avons continué de collaborer avec nos partenaires de Services aux Autochtones Canada (SAC) et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour négocier de nouvelles ententes de financement fédéral, dont une augmentation permanente et soutenue du financement provenant de crédits votés, afin d'assurer une plus grande stabilité à long terme. Le gouvernement reconnaît à la fois l'importance de notre travail et l'urgence de régler la situation actuelle de financement. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires du gouvernement pour assurer un financement stable, ce qui permettra au CGF de répondre aux besoins des Premières Nations pendant plusieurs années.

Le succès du CGF est le résultat du travail acharné des Premières Nations que nous servons, de notre équipe talentueuse composée de 134 personnes provenant de partout au pays et de notre conseil d'administration dévoué. En 2024-2025, nous avons accueilli trois nouveaux membres au sein du conseil

d'administration : Derek Archibald, chef adjoint de la Nation Taykwa Tagamou; Crystal Laborero, de la Nation crie de Sapotaweyak, et Helen Bobiwash, de la Première Nation de Thessalon.

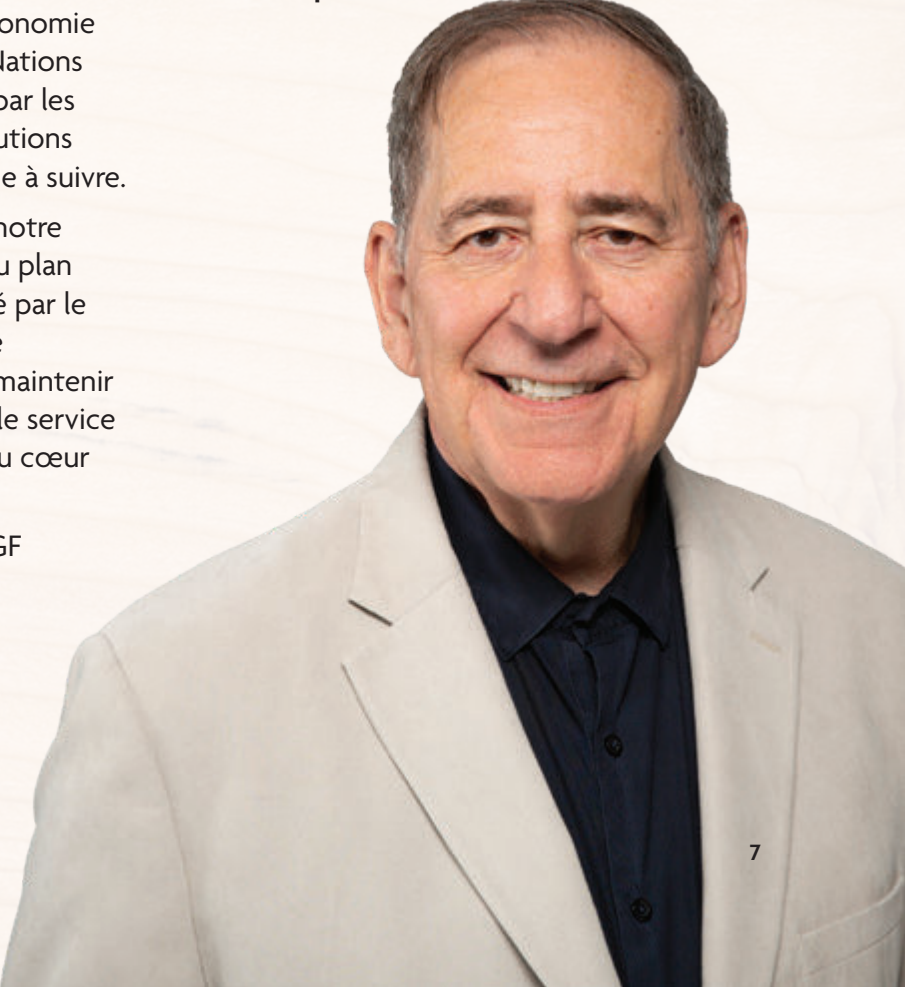
Les réalisations découlant de la LGF et du CGF démontrent la valeur et les retombées des institutions dirigées par les Autochtones pour répondre à des besoins particuliers, tels que la nécessité de combler l'écart dans l'accès au financement. Le succès futur sur le plan de la réconciliation économique dépendra en partie du développement de l'autonomie gouvernementale des Premières Nations par le biais d'institutions dirigées par les Autochtones. Le CGF et ses institutions sœurs de la LGF ont montré la voie à suivre.

Au cours des prochaines années, notre travail sera orienté par un nouveau plan stratégique quinquennal approuvé par le conseil d'administration du CGF le 12 décembre 2024. Ce plan vise à maintenir notre élan et à faire en sorte que le service aux Premières Nations demeure au cœur de toutes nos activités.

Le soutien continu à l'égard du CGF témoigne de l'engagement du gouvernement fédéral envers l'autonomie gouvernementale des Premières Nations et leur développement économique.

Je suis heureux de vous présenter ce rapport annuel, qui résume le travail important accompli par le CGF au service des Premières Nations au cours de la dernière année.

Harold Calla
FCCA, FCCA, GFAA
Président exécutif, CGF
Nation Squamish
Colombie-
Britannique



Message de Scott Munro, chef de la direction

Les Premières Nations de partout au Canada continuent de progresser sur la voie de l'autodétermination économique grâce à leur collaboration avec le CGF. En 2024-2025, huit Premières Nations ont obtenu la certification du système de gestion financière (SGF), quinze ont obtenu celle du rendement financier (RF), et vingt ont élaboré et adopté une Loi sur l'administration financière (LAF). Il s'agit de grandes réalisations que nous avons le plaisir de souligner dans le rapport annuel de cette année.

Les objectifs atteints par le personnel du CGF au cours du dernier exercice ont contribué à accroître notre capacité et notre efficacité à répondre aux besoins des Premières Nations. Bien que notre capacité à satisfaire les besoins futurs des Premières Nations dépende de modifications au financement pour assurer la stabilité et permettre une planification à long terme, je suis fier des résultats obtenus par notre équipe pour répondre à la demande accrue avec les mesures de financement temporaires.

Les effectifs du CGF ont augmenté de 122 employés en 2023-2024 à 134 à la fin de l'exercice 2024-2025 afin de répondre à la

demande croissante des Premières Nations et du Canada pour ses programmes et services.

Nous continuons de placer la priorité sur nos activités principales, telles que la collaboration avec les Premières Nations souhaitant s'associer aux établissements de la LGF et mettre en place une LAF, le développement des capacités, la prestation de services de soutien, la délivrance de certifications financières et l'évaluation de l'admissibilité à la subvention au titre de la nouvelle relation financière (NRF). Ces mesures de soutien et ces services fondamentaux ouvrent de nouvelles voies vers la prospérité pour les Premières Nations.

Au cours de la dernière année, nous avons fait d'importants progrès pour répondre à des questions émergentes en collaboration avec les Premières Nations et d'autres partenaires. Cela comprend nos efforts continus pour comprendre les difficultés auxquelles font face certaines Premières Nations pour produire leurs états financiers audités en temps voulu, et pour collaborer à la recherche de solutions. Nous avons entrepris une importante étude afin de cerner les diverses causes de ces retards et de trouver des solutions. Un plan d'action

fondé sur les conclusions de l'étude est en cours d'élaboration.

Nous avons collaboré avec d'autres organisations autochtones nationales (OAN) afin de promouvoir la création de l'Organisation de financement du développement autochtone (OFDA). Celle-ci contribuerait à améliorer l'accès des gouvernements, des entreprises et des entrepreneurs autochtones au financement, ce qui favoriserait leur participation à des projets de grande envergure en tant que partenaires financiers.

Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne la proposition du CGF visant à créer la Commission d'investissement autochtone (CIA). En tant que nouvelle institution dirigée par les Autochtones, la CIA fournirait des services de gestion d'actifs aux gouvernements, organisations et fiducies autochtones. Elle vise à accroître la rentabilité de leurs investissements en réduisant les frais de gestion et à leur permettre de réinvestir dans leurs communautés ainsi que dans les entreprises et projets dirigés par les Autochtones.

Le CGF s'efforce continuellement de renforcer ses activités afin d'en maximiser l'efficacité et les retombées sur les Premières Nations. Au cours du dernier exercice, nous avons réussi à migrer vers un seul et même système intégré de gestion des ressources humaines (RH) et de la paie, ce qui a remplacé les systèmes distincts que nous utilisions auparavant.

L'équipe des Services intégrés a continué d'harmoniser nos pratiques internes de gestion financière avec les normes élevées que le CGF établit pour les Premières Nations et les OSBL autochtones. Ce processus a mené à l'adoption de plusieurs nouvelles politiques financières par notre conseil d'administration. L'équipe des Technologies de l'information (TI) a fait des progrès notables dans la mise en œuvre de notre stratégie à long terme axée sur la cybersécurité et l'amélioration des systèmes de base.

La collaboration avec d'autres OAN est au cœur de nos efforts visant à trouver de nouvelles occasions favorisant l'autodétermination économique des Premières Nations. En 2024-2025, nous avons travaillé avec des partenaires pour

créer le Conseil économique autochtone (CEA) afin de rationaliser les mesures de soutien et d'unir nos efforts de promotion d'intérêts en faveur d'une réforme politique. Le groupe du CEA a organisé le Forum économique des Premières Nations à l'échelle nationale en mai 2024 et a élaboré un cadre de réconciliation économique en fonction des commentaires des participants.

Nous avons également continué à participer activement aux discussions conjointes avec SAC et l'Assemblée des Premières Nations (APN) lors de tables rondes consultatives sur la NRF.

Nous avons en outre poursuivi nos activités de promotion d'intérêts liées à l'établissement de normes pour les entreprises en veillant à ce que les organismes de réglementation intègrent les principes autochtones aux nouvelles normes de présentation de l'information.

Le travail du CGF au cours des prochaines années sera orienté par un nouveau **plan stratégique quinquennal**. Adopté par le conseil d'administration en

décembre 2024, ce plan stratégique s'appuie sur la dynamique de l'exercice 2024-2025, en centrant toutes les activités du CGF sur le service aux Premières Nations.

Scott Munro
FCCA, FCA, GFAA

Chef de la direction, CGF

Kaska Dena
Territoire du Yukon



LA LGF ET LE CGF

La Loi sur la gestion financière des premières nations

La LGF est une loi fédérale distincte de la *Loi sur les Indiens* qui offre une nouvelle voie aux Premières Nations souhaitant rehausser leur développement social et économique. La LGF a établi quatre institutions dirigées par les Autochtones et leur a conféré les pouvoirs nécessaires pour offrir gratuitement des services et un soutien aux Premières Nations et aux autres entités connexes intéressées :

Le **CGF** aide les Premières Nations et certaines OSBL autochtones à élaborer des normes élevées de gestion financière et de reddition de comptes et à obtenir une certification à cet égard.

Le rôle du CGF en vertu de la LGF

À leur demande, le CGF aide les Premières Nations et d'autres entités autochtones à établir et à mettre en œuvre leur propre LAF, de même qu'à renforcer leurs capacités, leurs procédures et leurs pratiques en matière de gestion financière de manière à ce qu'elles soient conformes aux normes établies par le CGF. Une Première Nation participante peut ainsi démontrer à ses citoyens de même qu'à des prêteurs, partenaires et investisseurs potentiels et autres parties prenantes son engagement à faire preuve de transparence, de reddition de comptes et d'une gouvernance rigoureuse à l'égard de son système de gestion financière. Grâce à la certification par le CGF de

L'**Autorité financière des Premières Nations (AFPN)** offre aux Premières Nations l'accès à des emprunts dans le but de concrétiser leurs objectifs et priorités en matière de développement économique et social.

La **Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN)** permet aux Premières Nations de percevoir des impôts fonciers et autres taxes aux fins du développement de la communauté et des services.

L'**Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN)** aide les communautés et les organisations autochtones à planifier, à acquérir, à posséder et à gérer leurs infrastructures sur leurs terres.

son rendement financier, une Première Nation peut, par l'intermédiaire de l'AFPN, obtenir du financement selon des modalités semblables à celles offertes aux autres ordres de gouvernement au Canada.

Les certificats que le CGF délivre aux Premières Nations, qu'il s'agisse de certificats du RF ou du SGF, permettent également aux citoyens et aux partenaires d'avoir confiance dans la bonne gestion, la transparence et le processus de reddition de comptes de la Nation. Ces certifications sont fondées sur des normes internationales en matière de gouvernance et de finances et sont adaptées aux besoins des Premières Nations.



Mandat

La LGF établit les pouvoirs, les devoirs et les fonctions d'ordre général du CGF sur lesquels ce dernier s'appuie pour planifier, concevoir et offrir ses programmes et services en soutien aux Premières Nations participantes.

En vertu des parties 3 et 6 de la LGF, le CGF exerce ses activités à titre d'institution nationale sans but lucratif à gouvernance partagée. La LGF établit une relation sans lien de dépendance entre le CGF et le gouvernement fédéral. Ainsi, le CGF n'est pas un mandataire de la Couronne. Il possède les capacités, les droits, les pouvoirs et les privilèges d'une personne physique. Voici les grandes lignes du mandat du CGF en vertu de la LGF :

- Aider les Premières Nations et d'autres entités autochtones visées à :
 - développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière;
 - élaborer et mettre en œuvre des lois et des règlements sur l'administration financière;
 - traiter avec les divers ordres de gouvernement en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité financière partagée;

- développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les partenaires d'affaires et les divers ordres de gouvernement pour assurer le développement économique et social des Premières Nations et de ces autres entités.
- Mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les Premières Nations.
- Fournir des services d'examen et d'audit en matière de gestion financière des Premières Nations.
- Fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations.
- Fournir des services de surveillance et de reddition de comptes en matière de régimes de gestion financière et de rendement financier.
- Offrir aux Premières Nations et à d'autres entités autochtones déterminées des services de surveillance et des rapports relativement à la mise en œuvre des lois et règlements sur l'administration financière et à la

- conformité de ces lois et règlements aux normes applicables.
- Offrir des services à l'égard de la cogestion et de la gestion par un tiers des recettes locales et d'autres revenus.
 - Offrir des conseils, des services de recherche d'orientation ainsi que des services d'examen et d'évaluation relativement à la conclusion d'ententes financières entre les divers ordres de gouvernement et les Premières Nations de même qu'entre les divers ordres de gouvernement et les autres entités déterminées.
 - Élaborer, mettre en œuvre, tester et évaluer ainsi que réaliser des travaux de recherche relativement aux propositions de projets pilotes liés aux objectifs énoncés aux autres paragraphes de l'article de la LGF.
 - Aider les Premières Nations, les autres entités autochtones déterminées, les autres ordres de gouvernement et les entreprises publiques et privées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de propositions financières et économiques susceptibles de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de permettre la mise en

œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

- Recueillir des données, publier de l'information statistique et réaliser des études et des analyses relativement aux objectifs énoncés dans la LGF.

Les Premières Nations et d'autres organisations autochtones admissibles au Canada ont le choix de travailler ou non avec le CGF, et le CGF offre ses services en matière de gestion financière, de développement de la capacité et de certification gratuitement aux Premières Nations participantes.

Les services offerts par le CGF sont financés par le gouvernement du Canada, sur une base annuelle, selon une entente de financement provenant de crédits votés pour les activités principales continues ainsi que par le financement reçu pour des projets particuliers en soutien des communautés auxquelles le CGF offre ses services.

Le siège social du CGF se trouve sur les terres de réserve de la Nation des Squamish, à West Vancouver. Le CGF a également des bureaux à Winnipeg, à Ottawa et à Montréal.



Harold Calla, président exécutif, prend la parole lors du Forum économique des Premières Nations à Winnipeg, le 13 mai 2024.

Vision, mission et valeurs

Vision

Permettre l'autodétermination économique pour toutes les Premières Nations

Mission

Favoriser la réconciliation économique demandée par les Premières Nations grâce à des normes de gouvernance financière rigoureuses, à la communication de l'information, au développement de la capacité et à la création de solutions novatrices pour l'inclusion économique par le truchement :

- 👤 de relations financières;
- 👤 d'alliances stratégiques;
- 👤 de solutions fondées sur des éléments probants.

Valeurs

Le CGF est une organisation dirigée par les Premières Nations. Les travaux du CGF sont fondés sur les valeurs fondamentales suivantes :

Intégrité

Nous honorons nos engagements, nos valeurs autochtones et nos enseignements.

Collaboration

Nous travaillons ensemble, en équipe et avec des partenaires, pour atteindre des objectifs communs.

Réceptivité

Nous répondons aux demandes et aux besoins de nos clients et collègues des Premières Nations dans des délais opportuns.

Innovation

Nous élaborons et mettons en œuvre des solutions concrètes.



Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose d'au moins neuf membres et d'au plus 13 membres de partout au Canada, y compris le président et le vice-président. Le gouverneur en conseil (GEC), sur la recommandation du ministre des Relations Couronne-Autochtones, nomme le président de même qu'au moins cinq et au plus neuf autres administrateurs. AFOA Canada nomme jusqu'à trois autres administrateurs.

Les treize membres du conseil d'administration et le conseiller Aîné au moment de la rédaction du présent rapport annuel sont les suivants :

Harold Calla

Président exécutif
Reconduit par le GEC
Colombie-Britannique
30 novembre 2027

Dillon Johnson

Vice-président
Reconduit par le GEC
Colombie-Britannique
16 octobre 2026

Derek Archibald

Nommé par AFOA
Ontario
25 février 2030

Kelly Ballard

Nommée par AFOA
Colombie-Britannique
30 juin 2027

Helen Bobiwash

Nommée par le GEC
Ontario
16 décembre 2028

Caroline Davis

Reconduite par le GEC
Ontario
24 mars 2030

Norm Grdina

Reconduit par le GEC
Colombie-Britannique
21 mars 2026

Crystal Laborero

Nommée par le GEC
Manitoba
11 avril 2029

Mike McIntyre

Nommé par le GEC
Nouvelle-Écosse
24 janvier 2029

Deanna Muise

Reconduite par le GEC
Alberta
27 août 2026

Paul Rochon

Nommé par le GEC
Ontario
24 janvier 2029

Katherine Stevens

Nommée par AFOA
Colombie-Britannique
30 juin 2027

Jean Vincent

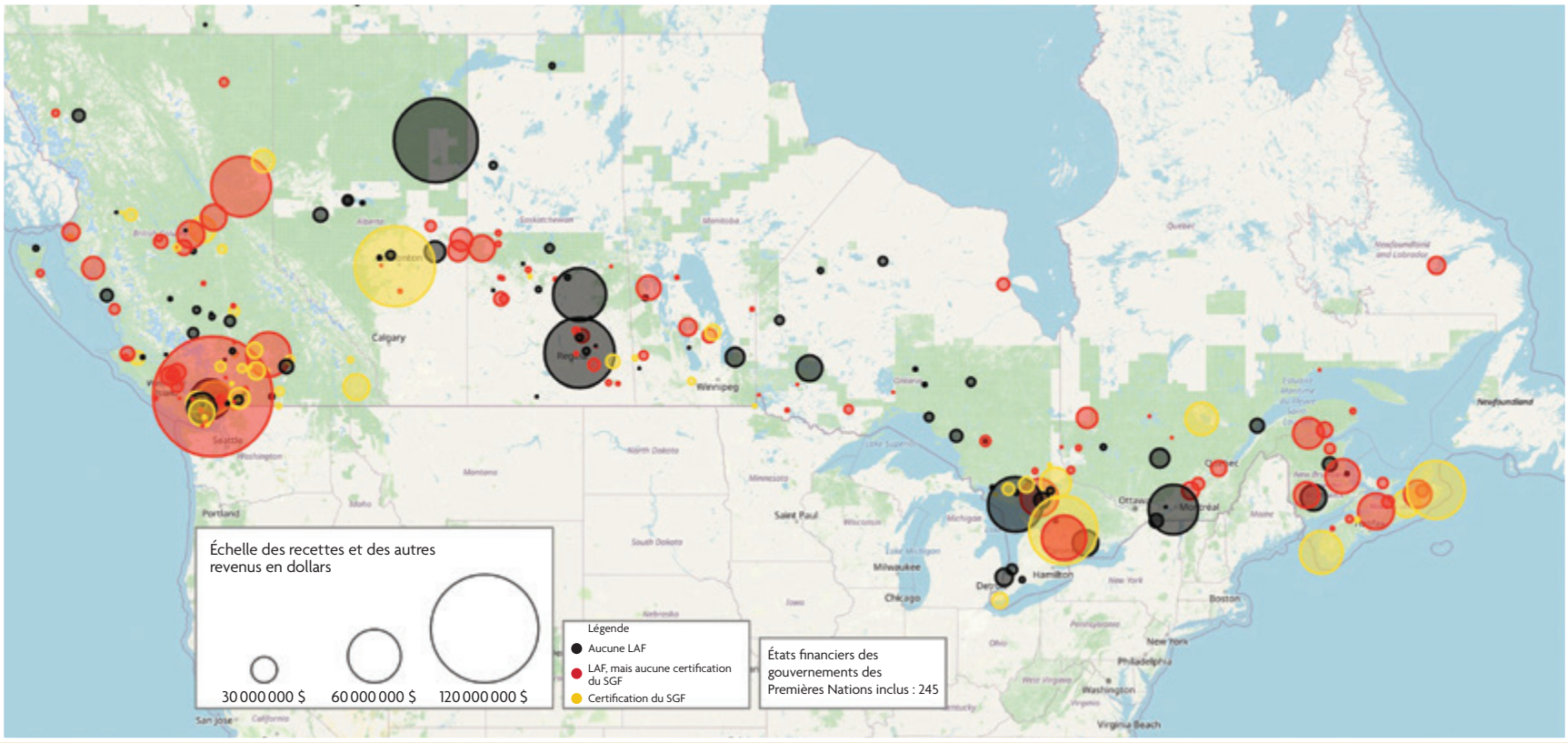
Nommé par le GEC
Québec
24 janvier 2029

Leonard Odjick

Conseiller Aîné
Québec

Succès des Premières Nations

FIGURE 1 : Recettes et autres revenus perçus par les gouvernements des Premières Nations, selon leur classification au sein du CGF, 2024



Les données montrent que les Premières Nations qui collaborent avec le CGF pour mettre en place une LAF et obtenir une certification financière perçoivent et maintiennent des recettes et d'autres revenus plus élevés que les Nations qui n'ont pas adopté de LAF. Plus le niveau de certification accordé par le CGF est élevé, plus les recettes et autres revenus sont importants. La certification du système de gestion financière constitue la plus haute distinction.

NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL

À l'automne 2024, le conseil d'administration et l'équipe de direction ont élaboré un nouveau plan stratégique afin d'orienter le travail du CGF pour les prochaines années. Celui-ci vise à ce que les activités du CGF continuent de répondre aux besoins et aux nouvelles réalités des Premières Nations, tout en témoignant de l'engagement du CGF à l'égard de l'amélioration continue.

Le plan stratégique quinquennal reflète notre engagement à prendre connaissance des besoins des Premières Nations, à y répondre avec des mesures de soutien appropriées ainsi qu'à élargir notre offre de services et notre champ d'action comme il se doit pour mieux servir les Premières Nations.

La première priorité du plan stratégique est l'établissement et le maintien de relations solides. Cela comprend l'amélioration de la valeur que nous apportons aux clients, la transformation des données en information et en actions, et la satisfaction des besoins de tous nos clients.

La deuxième priorité est le soutien à l'égard de l'autodétermination économique. Nous continuerons d'offrir des mesures de soutien afin d'orienter les Premières Nations vers l'autodétermination économique et l'excellence en matière de gouvernance administrative. Cela nécessite d'innover pour offrir aux Premières Nations des solutions créatives et efficaces en matière de gouvernance financière. Cette priorité reflète notre engagement à faire en sorte que la certification du SGF soit la plus avantageuse possible pour les Nations participantes et à soutenir les OSBL autochtones qui favorisent l'autodétermination économique des Premières Nations.

La troisième priorité stratégique, la collaboration, est le fondement même de notre travail. C'est en travaillant avec d'autres que nous pouvons apporter des changements positifs. Dans le cadre de cette priorité, nous nous engageons à mettre sur pied le CEA afin de répondre

aux besoins et de rationaliser les mesures de soutien au développement économique. Nous nous engageons également à établir et à entretenir de bonnes relations avec les autres institutions de la LGF des OAN afin de mieux répondre aux besoins des Premières Nations.

Nous continuerons de prôner le transfert des responsabilités de SAC et de RCAANC aux gouvernements des Premières Nations, ainsi que de favoriser la réussite des discussions sur la NRF entre le gouvernement du Canada et l'APN.

Nous poursuivrons également notre collaboration avec les organismes de normalisation pour faire en sorte que les nouvelles normes applicables aux organisations tiennent compte des intérêts des peuples autochtones.

La quatrième priorité, soit l'innovation et l'excellence opérationnelle, reflète nos efforts continus pour améliorer notre capacité interne, la reddition de comptes

et notre efficacité sur le plan du service aux Premières Nations. Cela signifie que nous planifierons judicieusement l'utilisation des ressources et améliorerons la communication interne pour favoriser la réussite dans tous les domaines de notre travail. Nous appuierons le personnel depuis le recrutement jusqu'à la retraite, tout en veillant à un rendement élevé, à la clarté des rôles et au respect des valeurs.

Nous avons déjà entamé le processus de certification de notre SGF interne et procéderons sous peu à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour les TI.

Enfin, la cinquième priorité concerne la crédibilité et l'intégrité. Notre crédibilité et intégrité en tant qu'institution dirigée par les Autochtones étant essentielles à notre travail, nous nous engageons à les maintenir et à les renforcer.

Nous travaillerons avec d'autres pour donner de la visibilité aux droits des Autochtones dans les systèmes et

marchés réglementaires, économiques et financiers. Sur le plan des RH, nous veillerons au recrutement et à la rétention d'un nombre accru d'employés autochtones pour les postes de direction et appelant à travailler directement avec les clients.

Nous ferons en sorte de toujours respecter, faire connaître et mettre en pratique les valeurs autochtones.



RÉALISATIONS DE 2024-2025

En 2024-2025, le CGF a obtenu des résultats impressionnants en travaillant en partenariat avec des Premières Nations, des OSBL autochtones et des OAN pour faire progresser l'autodétermination économique.

Parmi les faits saillants, notons le lancement des services destinés à notre nouveau groupe de clients (les OSBL autochtones), la tenue du plus important congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie* à ce jour, et l'organisation d'ateliers pancanadiens destinés à nos clients. Sur le plan opérationnel, nous avons apporté d'importantes améliorations à notre cybersécurité informatique et à notre système de paie.

Nous continuons d'axer nos efforts sur le renforcement des capacités des Premières Nations que nous servons, ce qui s'avère de plus en plus important pour leur permettre de saisir les nouvelles occasions

qui se présentent dans une économie en évolution. Le CGF poursuit également son travail auprès de Premières Nations et d'autres partenaires pour comprendre et résoudre les problèmes émergents auxquels sont confrontées les Premières Nations, notamment les retards dans la publication des états financiers audités.

Les travaux visant à promouvoir une OFDA se sont intensifiés au cours du dernier exercice. Nous sommes ravis d'avoir une représentation de l'AFPN et de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) au sein du comité directeur pour cette initiative, ainsi que le soutien inestimable de la Coalition de Premières Nations pour les grands projets (CPNGP). Toutes les organisations concernées cherchent à régler les difficultés rencontrées par plusieurs gouvernements et entreprises des Premières Nations pour accéder à du capital de risque à des taux abordables.

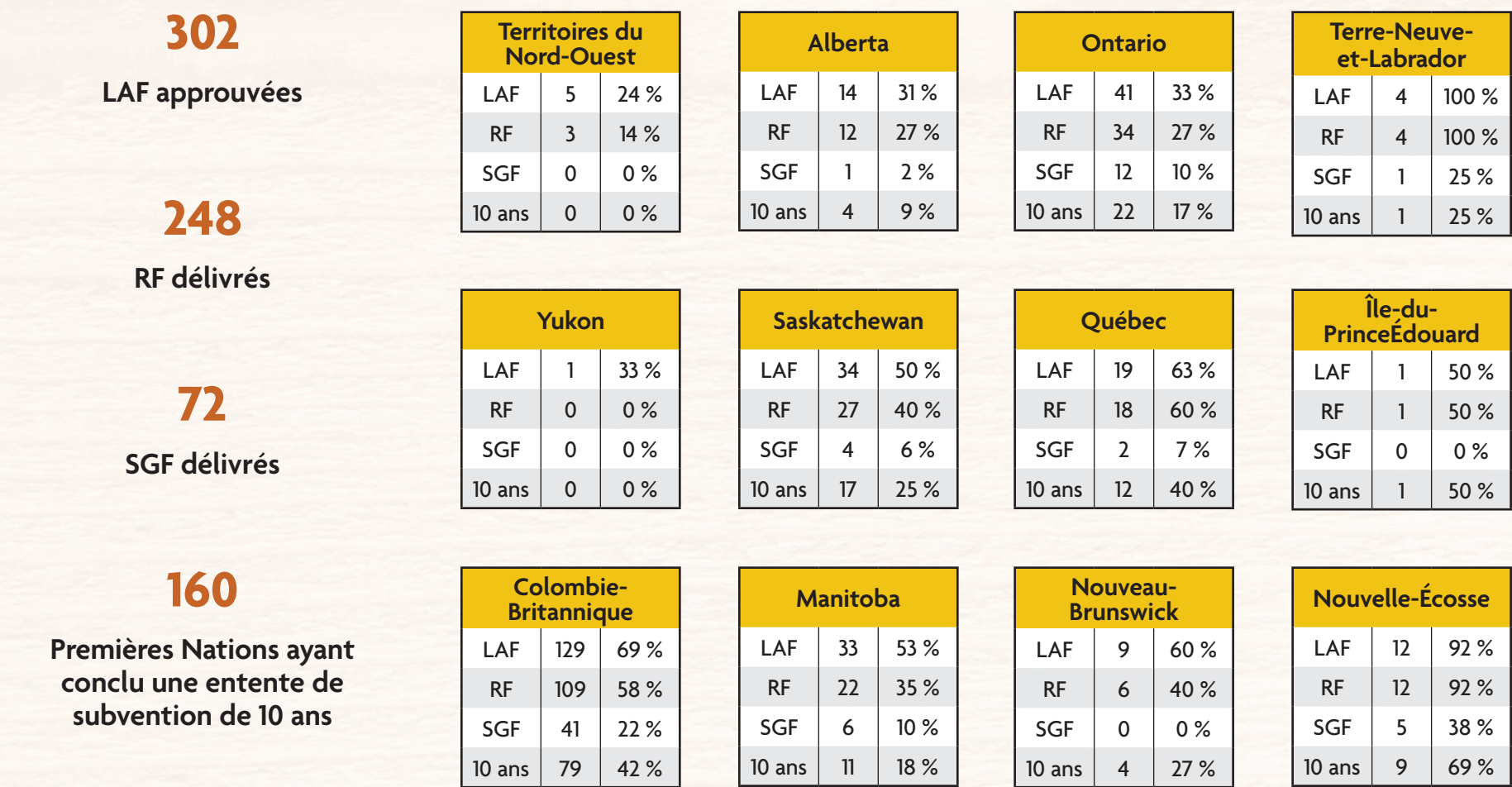


Harold Calla en compagnie de Maureen Thomas, directrice des Services intégrés et coordonnatrice de l'AIPRP au sein du CGF, lors d'une réception organisée dans les bureaux du CGF, à West Vancouver, pour célébrer son obtention de la Médaille du couronnement du Roi Charles III.

Jalons atteints par le CGF en date de 2024-2025

De plus en plus de Premières Nations ont adopté une LAF, ont obtenu un certificat décerné par le CGF ou participent au programme de subvention de 10 ans afin d’atteindre leurs objectifs de développement économique.

FIGURE 2 : Premières Nations au Canada inscrites à l'annexe de la LGF en pourcentage des Premières Nations relevant de la Loi sur les Indiens admissibles au Canada, en cumul de 2007-2008 à 2024-2025 (au 31 mars 2025)



L'équipe de haute direction du CGF s'est réunie les 17 et 18 septembre 2024 pour une séance de planification stratégique à Vancouver.

Programmes et services continus

Engagement, lois et relations autochtones

Shayla Point, B.A., LL. B., M.B.A.

Directrice, Engagement, lois et relations autochtones

Bande indienne de Musqueam

Colombie-Britannique

L'équipe Engagement, lois et relations autochtones (ELRA) joue un rôle essentiel sur le plan des interactions avec les Premières Nations de partout au Canada et du soutien qui leur est offert. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- 👥 Faire connaître la nature et les avantages pour les Premières Nations de l'inscription à l'annexe de la LGF;
- 👥 Fournir de l'information, des directives opérationnelles et un soutien dans l'élaboration d'instruments juridiques et financiers clés, notamment d'une LAF, d'un règlement sur l'administration financière (RAF) ou d'une loi sur le droit inhérent, selon le cas.

L'équipe ELRA travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations participantes dans le cadre de l'examen et de l'évaluation de la conformité des LAF, et fait part d'opinions juridiques et de recommandations au CGF. Le cas échéant, elle fournit également des opinions sur la conformité des RAF aux fins d'une étude et d'une approbation ministérielles.

À la suite des modifications apportées à la LGF en 2023, lesquelles ont élargi le mandat du CGF, l'équipe ELRA interagit avec de nouveaux groupes de clients, dont les conseils tribaux et les autorités sanitaires. Ces interactions incluent du soutien pour satisfaire aux critères d'admissibilité de l'initiative de SAC dans le cadre de la NRF.

Grâce à son approche collaborative et éclairée, l'équipe ELRA contribue à renforcer la gouvernance et l'autonomie financière des communautés autochtones en favorisant l'adoption de cadres solides en matière de finances et de gouvernance administrative.

VOICI LES RÉALISATIONS DE 2024-2025 :

- ✓ 11 Premières Nations se sont inscrites à l'annexe de la LGF, portant le nombre total de Nations participantes à 376, soit environ 65 % de toutes les Premières Nations relevant de la *Loi sur les Indiens*.
- ✓ 16 Premières Nations sont devenues clientes du CGF en signant une lettre de coopération et en faisant adopter une résolution par leur conseil afin de lancer le processus d'élaboration de leur LAF.
- ✓ 129 présentations virtuelles ou en personne ont été organisées pour les Premières Nations de partout au Canada.
- ✓ 35 présentations virtuelles ou en personne ont été organisées pour les conseils tribaux et les autorités sanitaires.
- ✓ 20 Premières Nations ont élaboré une LAF.
- ✓ 13 Premières Nations ont mis à jour leur LAF actuelle pour respecter les normes du CGF en vue de la certification du SGF.



Les membres de l'équipe ELRA ont participé à des séances de consolidation d'équipe et de formation à Vancouver le 11 février 2025.

FIGURE 3 : Premières Nations au Canada inscrites à l'annexe de la LGF en pourcentage des Premières Nations relevant de la Loi sur les Indiens admissibles au Canada, en cumul de 2007-2008 à 2024-2025 (au 31 mars 2025)

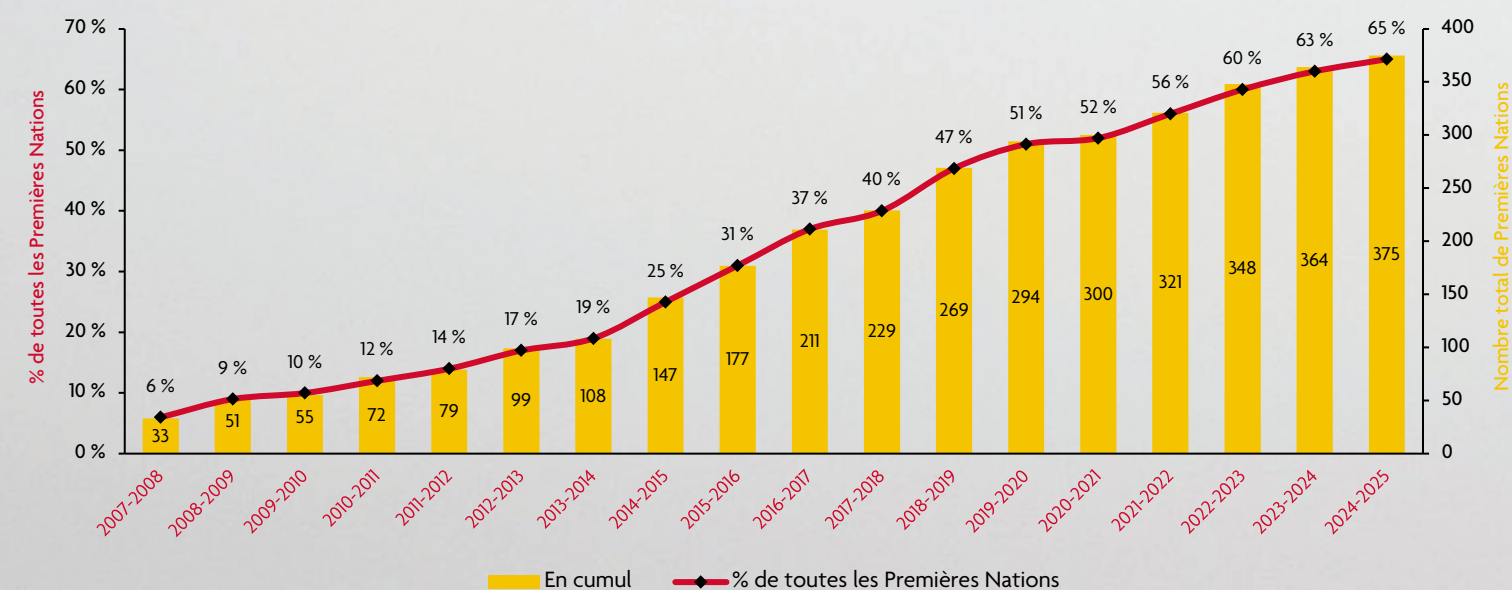
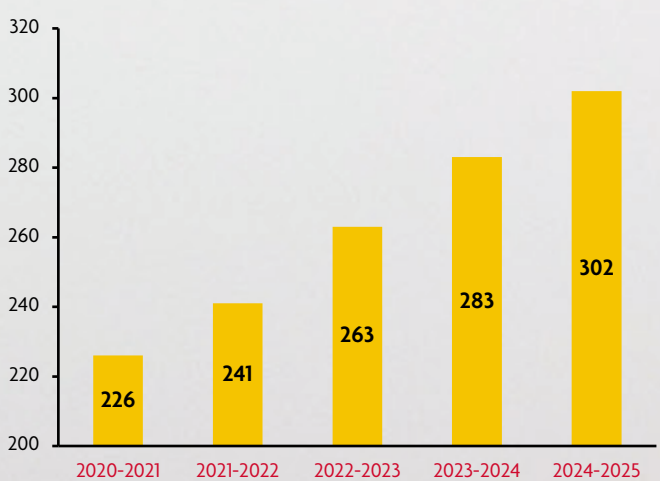


FIGURE 4 : LAF approuvées – cinq derniers exercices, en cumul, en date de 2024-2025



Développement de la capacité

Melanie Assiniwe, FCPA, FCA

Directrice, Développement de la capacité, intervention et prévention

Première Nation Wiikwemkoong
Ontario

L'équipe Développement de la capacité (DC) offre une aide et un soutien pour le développement des capacités des Premières Nations visant la certification du SGF au moyen d'outils, de services, de formations et de conseils. Ces mesures de soutien visent à encourager, à outiller et à habilitier les Premières Nations cherchant à développer des capacités, des processus et des pratiques en matière de gestion financière rigoureuse qui respectent les normes établies par le CGF. L'équipe DC aide également les Premières Nations souhaitant se sortir de la situation de gestion par un tiers de façon permanente. En outre, elle tient à jour les capacités, les procédures et la préparation requises pour intervenir lorsque nécessaire en vertu de la LGF afin de répondre aux situations de gestion financière inadéquate au sein des Premières Nations participantes.

VOICI LES RÉALISATIONS DE 2024-2025 :

- ✓ 1326 ateliers ont été offerts par l'équipe DC dans les communautés et lors d'ateliers régionaux tenus en personne.
- ✓ 10 Premières Nations sont passées du développement de la capacité à la préparation à l'examen en vue de la certification du SGF.
- ✓ L'équipe CD a organisé deux ateliers sur les Nations prospères pour les clients ayant démontré leur engagement envers la certification du SGF. Les clients pouvaient échanger, partager leurs expériences et obtenir de l'information sur le vécu d'autres Nations ayant déjà réalisé ce processus. L'atelier de Toronto a compté plus de 48 participants de 19 Nations, et celui de Vancouver, plus de 37 participants de 24 Nations.

Figure 5 : Ateliers donnés par l'équipe DC en 2024-2025, par type de client

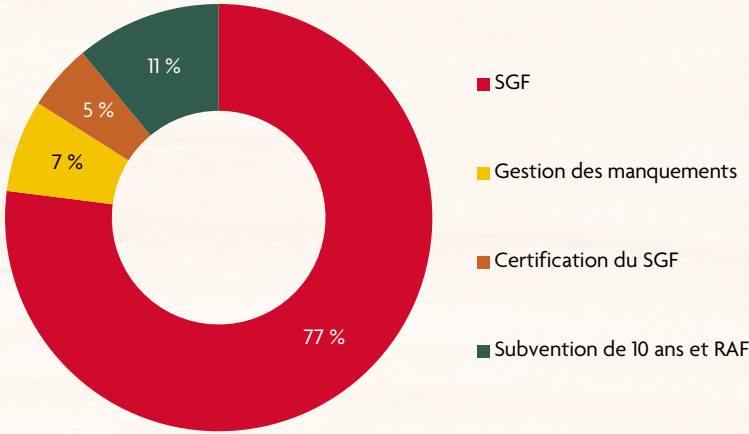


Figure 6 : Ateliers donnés par l'équipe DC en 2024-2025, par catégorie

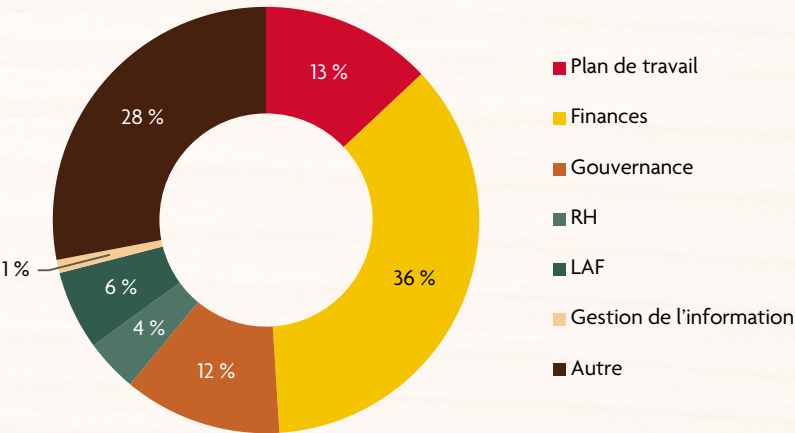


Figure 7 : Ateliers donnés par l'équipe DC en 2024-2025, par type d'atelier

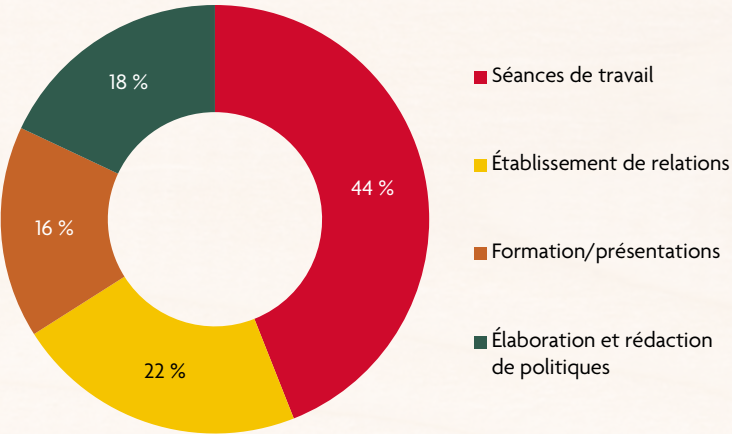
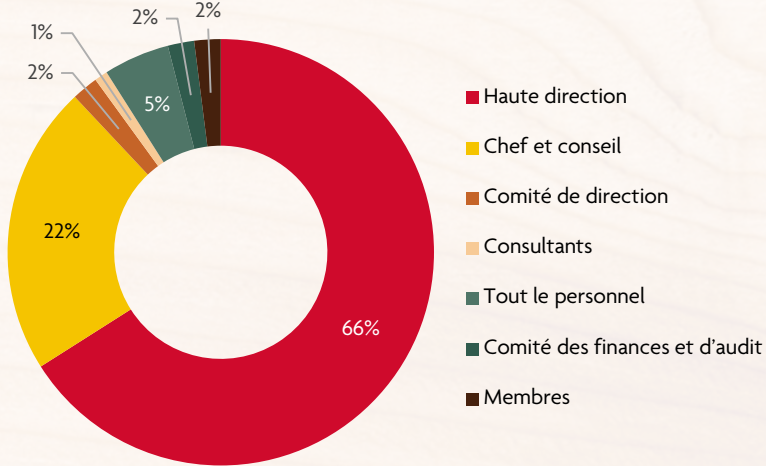


Figure 8 : Ateliers donnés par l'équipe DC en 2024-2025, par public cible





Des membres du personnel du CGF ont visité le bureau de la bande Xa'xtsa (Première Nation de Douglas) le 14 mars 2025 lors de l'enregistrement d'un témoignage vidéo.

Services de soutien pour le SGF

En 2023, nous avons lancé le projet pilote novateur de Services de soutien pour le SGF (anciennement appelés Services partagés), qui a déjà produit des résultats remarquables. À ce jour, trois Premières Nations ont réussi le programme, et deux d'entre elles ont obtenu la certification du SGF. L'offre de services a été étendue à 44 gouvernements des Premières Nations, et sept autres Nations sont en cours d'intégration.

Notre approche distinctive propose un accompagnement à distance en comptabilité, mettant l'accent sur la formation et le développement de la capacité dans des domaines tels que la gestion des comptes fournisseurs et débiteurs, la budgétisation, la paie et la production de rapports financiers. Nous concilions les méthodes traditionnelles autochtones avec la gestion financière moderne. Cette double approche se reflète dans notre principe directeur visant à faire preuve d'excellence et de résilience administrative.

Contrairement aux consultants traditionnels qui proposent des solutions à court terme, notre modèle dirigé par les Autochtones vise à apporter des changements durables et axés sur la communauté. Notre approche repose sur l'amélioration continue et le développement de la capacité à long terme. Notre modèle de prestation de services est basé sur un processus structuré et culturellement approprié, qui garantit à la fois un soutien de haute qualité et l'établissement de relations significatives.

Avec plus de 8 600 interactions avec nos clients (réunions, formations, ateliers, services de comptabilité à distance, assistance sur place), notre approche répond non seulement aux besoins immédiats en matière de gestion financière, mais elle favorise aussi des relations durables et profitables qui contribuent à la prospérité à long terme.

FIGURE 9 : Participation aux Services de soutien pour le SGF

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de participants	10	26	44
Nombre total d'heures de services de soutien	1 554	2 611	5 720
Nombre total d'heures à ce jour	1 554	4 165	9 885

Le CGF reçoit du financement pour les Services de soutien pour le SGF de la part du Secrétariat de la NRF de SAC selon des ententes de financement annuel fondé sur des propositions. Au cours de l'exercice 2024-2025, le CGF a dépensé 2,0 M\$ pour des activités liées aux Services de soutien pour le SGF. Les frais liés aux déplacements dans les communautés des Premières Nations ainsi que les salaires et avantages sociaux du personnel du CGF fournissant des services de soutien directement aux Premières Nations participantes ont représenté près de 90 % des charges. Les fonds ont été dépensés comme suit.

Charges par type	Montant, en millions
Salaires et avantages sociaux	1,4 \$
Déplacements	0,3
Exploitation et services professionnels	0,3
Total	2,0 \$

Prévention des manquements

Le projet pilote de prévention des manquements (PPPM) a démontré son efficacité comme modèle de redressement financier et d'autonomie à long terme dirigé par les Premières Nations. Pendant l'exercice 2024-2025, le programme a renforcé son importance en tant qu'élément clé de la stratégie du CGF pour améliorer la gouvernance financière des communautés autochtones grâce à un soutien culturellement approprié et axé sur les capacités.

Lancé en 2016 et élargi grâce à une collaboration avec SAC, le PPPM aide les Premières Nations qui manquent ou qui risquent de manquer à leurs obligations financières. Fonctionnant selon un système de rotation, il permet de maintenir une couverture nationale stable en accueillant de nouvelles Nations au sein du programme au fur et à mesure que d'autres en sortent. Il combine mentorat, soutien technique et développement du leadership dans un cadre fondé sur le respect, l'autodétermination et les systèmes de connaissances autochtones.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2024-2025

Au cours de l'exercice 2024-2025, 141 activités ont été menées auprès de 40 Premières Nations dans le cadre du PPPM. Le programme a été principalement mis en œuvre par le biais de 101 séances de travail, soit des activités pratiques propres à chaque communauté visant à mettre en place des systèmes et des outils de gouvernance fonctionnels. Parmi les autres activités, on compte 19 séances de formation, 17 séances d'établissement de relations et quatre séances d'élaboration de politiques.

DOMAINES D'INTÉRÊT

Les séances portaient principalement sur les domaines d'intérêt suivants :

-  Gestion financière : 48
-  Planification stratégique du travail : 29
-  Soutien en matière de gouvernance : 26

Le CGF reçoit du financement pour le PPPM de la part du Secrétariat de la NRF de SAC selon des ententes de financement annuel fondé sur des propositions. Au cours de l'exercice 2024-2025, le CGF a dépensé 1,8 M\$ pour des activités liées au PPPM. Les frais liés aux déplacements dans les communautés des Premières Nations ainsi que les salaires et avantages sociaux du personnel du CGF fournissant des services de développement de la capacité directement aux Premières Nations participantes ont représenté plus de 90 % des charges. Les fonds ont été dépensés comme suit.

Charges par type	Montant, en millions
Salaires et avantages sociaux	1,5 \$
Déplacements	0,2
Exploitation et services professionnels	0,1
Total	1,8 \$

Neuf séances ont été consacrées au développement des RH et à la LAF. Ces domaines d'intérêt reflètent les priorités des Premières Nations en matière de stabilité financière, de renforcement institutionnel et de planification durable des effectifs.

Bon nombre d'activités du PPPM ciblaient les dirigeants des Premières Nations, 88 séances ayant souligné l'importance du renforcement des capacités au niveau exécutif. Les chefs et les membres des conseils ont participé à 31 activités, favorisant ainsi la participation des dirigeants à la prise de décisions financières et organisationnelles. Bien que les séances aient réuni une variété de participants cette année, il est à noter que celles-ci n'ont pas inclus les membres des comités des finances et d'audit, ce qui met en évidence une occasion stratégique à saisir dans l'avenir.

FIGURE 10 : Participation au PPPM en 2024–2025

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Participation au PPPM en 2024-2025	20	21	40

SERVICES LIÉS AUX GENS ET À LA CULTURE

Les services liés aux RH, désormais appelés services liés aux gens et à la culture, ont été offerts à la fois dans le cadre des Services de soutien pour le SGF et du PPPM. Ces services concernaient la mise à jour des descriptions de postes, la planification stratégique des RH, les systèmes de gestion du rendement et le processus de recrutement. Il est à noter que le CGF adopte une approche consultative et qu'il évite délibérément toute autorité administrative afin de préserver l'autonomie des Nations. Deux gestionnaires du développement de la capacité ont été embauchés afin d'améliorer la cohérence, le mentorat et l'adaptation culturelle dans le cadre des services régionaux offerts partout au Canada.

L'exercice 2024-2025 a démontré l'efficacité du PPPM en tant que modèle transformateur pour la gouvernance financière autochtone. Grâce à des activités ciblées, à des mesures de soutien culturellement appropriées et à la participation stratégique des dirigeants, cette initiative a donné lieu à des opinions d'audit sans réserve, à l'amélioration des systèmes internes et à l'autonomisation des dirigeants au sein des Nations participantes. En plus de sortir d'une situation de manquement, les communautés se réapproprient leur gouvernance et construisent des voies vers l'autonomie qui tiennent compte de leur culture et de leurs aspirations uniques. Le dévouement du CGF à l'égard de ce travail fait partie intégrante de son mandat, et représente un exemple concret de réconciliation.

Enquête sur le PPPM

Le CGF s'apprête à mener une enquête nationale auprès des Premières Nations pour connaître leur définition du concept de « manquement » ainsi que leur expérience à cet égard dans les contextes de la finance et de la gouvernance. En s'inspirant du principe de l'Etuaptmumk (vision à deux yeux), l'enquête est conçue de manière à respectueusement tenir compte des systèmes de connaissances autochtones, tout en les combinant à des cadres de gouvernance occidentaux. Elle vise à recueillir divers points de vue qui influenceront directement la structure et la conception des futurs services de prévention des manquements, de même que la terminologie employée. L'enquête explorera la manière dont les communautés perçoivent le terme « manquement », les causes fondamentales de la détresse financière ainsi que les mesures de soutien culturellement appropriées

qui pourraient s'avérer les plus bénéfiques pour les Premières Nations. Une méthode d'échantillonnage stratifié sera utilisée pour assurer une représentation équilibrée entre les régions, les communautés de différentes tailles et les situations de manquement. Le CGF vise à obtenir la participation d'environ 250 Premières Nations à l'échelle du pays.

Les résultats de l'enquête serviront à élaborer un plan d'affaires pour le PPPM. Centré sur les communautés, il comprendra des définitions du succès adaptées à la culture, des indicateurs relationnels (tels que la confiance et le bien-être de la communauté) ainsi que des outils et modèles développés conjointement. Le plan d'affaires final sera présenté à SAC et à d'autres parties prenantes afin de promouvoir un modèle de prévention des manquements dirigé par les Autochtones, axé sur les forces et durable.

Lors de l'atelier sur les Nations prospères qui s'est tenu à Richmond, en Colombie-Britannique, les 4 et 5 mars 2025, des chefs et des cadres de Premières Nations de l'Ouest canadien ont fait part de leur expérience concernant l'obtention de la certification du SGF décernée par le CGF ainsi que de leurs réussites.



Normes et certification

Natalia Valeev, CPA, CA
Directrice, Certification

Lee Fulla, CPA, CA
Directeur, Normes

L'équipe Normes et certification (NC) du CGF élabore et tient à jour des normes de pratique — ainsi que les procédures et critères de certification s'y rattachant — pour les gouvernements des Premières Nations et les OSBL autochtones. Le respect des normes du CGF est une exigence pour obtenir les certifications du RF et du SGF délivrées par le CGF. De plus, l'équipe NC fournit un soutien et des opinions sur la conformité aux Premières Nations et aux OSBL souhaitant devenir admissibles à la subvention au titre de la NRF de SAC.

VOICI LES RÉALISATIONS DE 2024-2025 :

- ✓ 15 certificats du RF délivrés
- ✓ 8 certificats du SGF délivrés
- ✓ Les premières opinions sur la conformité pour les parties 1 et 2 des normes pour les OSBL ont été délivrées à l'AFNWA.



Clients du CGF ayant obtenu la certification du SGF en 2024-2025

Le processus menant à la certification du SGF requiert de l'engagement, de la formation et, bien souvent, des années de dur labeur. Le CGF est heureux de reconnaître le dévouement et le travail acharné des gouvernements des Premières Nations ci-dessous qui ont obtenu la certification du SGF au cours de l'exercice 2024-2025.

- ★ Bingwi Neyaashi Anishinaabek
- ★ Nation Esquimalt
- ★ Nation de Lake Babine
- ★ Première Nation des Mississaugas de Scugog Island
- ★ Première Nation High Bar
- ★ Nation nakota de Pheasant Rump
- ★ Première Nation de Sipekne'katik
- ★ Première Nation Tsawout

FIGURE 11 : Certificats du RF délivrés — cinq derniers exercices, en cumul, en date de 2024-2025

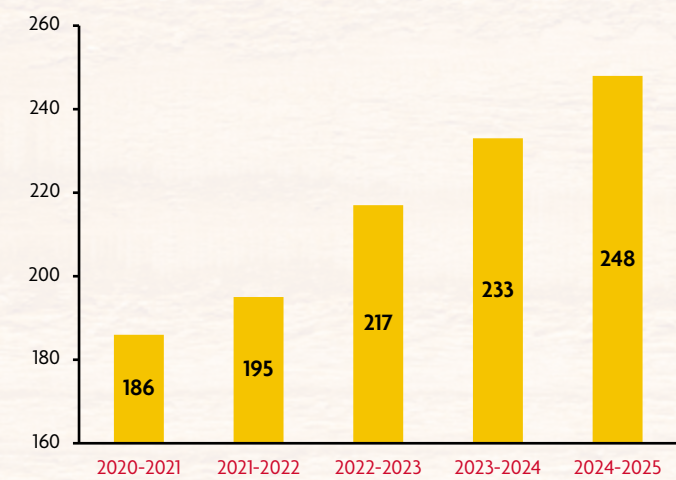


FIGURE 12 : Certificats du SGF délivrés — cinq derniers exercices, en cumul, en date de 2024-2025

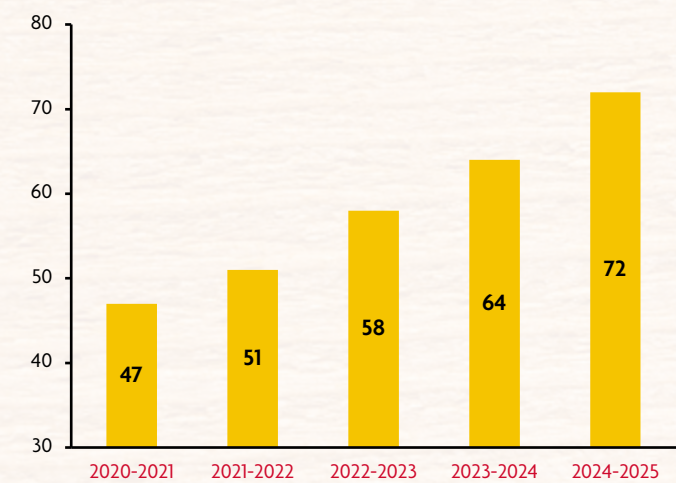
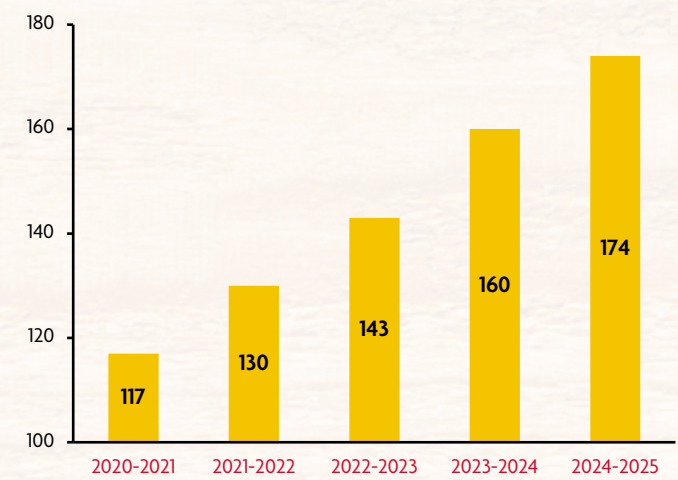


FIGURE 13 : Ententes de subvention de 10 ans conclues — cinq derniers exercices, en cumul, en date de 2024-2025



* Les données de 2024-2025 visent les Premières Nations pour lesquelles une opinion sur la conformité de la LAF et du RF a été émise. Le nombre de Premières Nations ayant conclu une entente de subvention de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2025 n'a pas encore été déterminé.

Subvention au titre de la nouvelle relation financière

La subvention de 10 ans au titre de la NFR est un mécanisme de financement élaboré conjointement par SAC et l'APN permettant aux gouvernements des Premières Nations d'utiliser les fonds de manière plus souple et plus prévisible afin de répondre aux besoins et aux priorités de leur Nation.

La plupart des programmes associés à un financement pour les activités principales sont compris dans la subvention. La subvention au titre de la NRF permet aux Premières Nations de faire ce qui suit :

- 👥 Mieux gérer leurs finances à long terme de manière à répondre aux besoins changeants de leur communauté;
- 👥 Conserver les fonds non dépensés (aucune récupération des fonds excédentaires à la fin de l'exercice);
- 👥 Réduire le fardeau lié à la production de rapports;
- 👥 Permettre un passage en douceur à la LGF.

Le CGF soutient les Premières Nations et les OSBL autochtones désireuses de participer au programme de subvention au titre de la NRF de SAC des manières suivantes :

- 👥 En analysant et en évaluant le rendement financier et en exprimant une opinion juridique à cet égard aux fins de l'admissibilité des Premières Nations et des OSBL à ce programme, conformément aux critères établis par le Canada;
- 👥 En réalisant un suivi et une surveillance de même qu'en produisant des rapports;
- 👥 En offrant un soutien en développement de la capacité pour les Premières Nations et les OSBL admises au programme.

Le CGF reçoit du financement pour le programme de subvention au titre de la NRF de la part du Secrétariat de la NRF de SAC selon des ententes de financement annuel fondé sur des propositions. Au cours de l'exercice 2024-2025, le CGF a dépensé 3,3 M\$ pour des activités liées au programme de subvention au titre de la NRF. Les charges encourues au cours de l'exercice étaient liées à l'élargissement de la subvention au titre de la NRF aux conseils tribaux et aux autorités sanitaires intéressés. Les fonds ont été dépensés comme suit.

Charges par type	Montant, en millions
Salaires et avantages sociaux	2,4 \$
Déplacements et services à la clientèle	0,4
Exploitation, services professionnels et frais des membres du conseil d'administration	0,5
Total	3,3 \$



Des membres du personnel du CGF ont échangé avec des participants du Forum économique des Premières Nations en mai 2024 afin de discuter d'une vision commune de l'autonomisation économique des communautés des Premières Nations.

Élargissement de la subvention au titre de la NRF aux OSBL

L'admissibilité au programme de subvention de 10 ans au titre de la NRF a été élargie à compter du 1^{er} avril 2025. Cet élargissement a permis aux conseils tribaux et aux autorités sanitaires intéressés de conclure des accords de financement. Les critères d'admissibilité pour les OSBL sont basés sur les normes du CGF pour les OSBL autochtones. Le CGF a exprimé une opinion sur la conformité aux fins de l'admissibilité à la subvention à 19 conseils tribaux et autorités sanitaires lors de la première année de l'élargissement de la subvention.

En ce qui concerne la subvention au titre de la NRF, en 2024-2025, l'équipe NC a :

- 👤 émis une opinion sur la conformité à 14 Premières Nations;
- 👤 émis une opinion sur la conformité à 19 OSBL autochtones;
- 👤 reçu 58 déclarations d'intérêt de la part de Premières Nations;
- 👤 reçu 42 déclarations d'intérêt de la part d'OSBL.

Opinion sur la conformité de l'AFNWA

En décembre 2024, le CGF a émis ses premières opinions sur la conformité pour les parties 1 et 2 des normes pour les OSBL autochtones à l'AFNWA. Celle-ci est la première OSBL autochtone au Canada à se conformer aux normes du CGF pour les OSBL.

Formation préapprouvée pour les futurs CPA

L'équipe NC maintient son statut de bureau de formation préapprouvée pour les futurs comptables professionnels agréés (CPA) en Colombie-Britannique et en Ontario, et a récemment obtenu ce statut auprès de CPA Manitoba.

Elle continue de soutenir les aspirants internes au titre de CPA grâce à un soutien préapprouvé et efficace. De plus, l'équipe travaille avec divers organismes provinciaux partout au pays pour sensibiliser et encourager les candidats autochtones à viser l'obtention du titre de CPA.

Nouvelles occasions et engagements externes

Occasions stratégiques

Grant Christoff, LL. B., IAS.A, B. Com.

Avocat général et directeur, Occasions stratégiques

Première Nation des Sauteaux

Colombie-Britannique

Catherine Irwin-Gibson, B.A., LL. B., M.A.P.

Conseillère juridique et directrice associée, Occasions stratégiques

L'équipe Occasions stratégiques (OS) du CGF favorise et soutient l'établissement de relations entre les Premières Nations et les institutions financières, les partenaires d'affaires et les autres gouvernements, selon des principes de relations Couronne-Autochtones significatifs et efficaces. Son mandat comprend la poursuite d'initiatives permettant d'explorer et d'accélérer le transfert des services assurés par le gouvernement fédéral de même que l'identification et l'instauration de nouvelles organisations de services aux Premières Nations en soutien aux priorités établies par les communautés. Pour ce faire, l'équipe OS travaille en collaboration avec SAC, RCAANC et d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Grâce aux efforts concertés de l'ensemble du CGF, une étude approfondie a été menée afin de déterminer les causes des retards liés à la préparation et à la publication sur le site Web de SAC des états financiers audités des Premières Nations. Le personnel du CGF a communiqué avec des Premières Nations de partout au pays pour connaître les causes de ces retards.



VOICI LES RÉALISATIONS DE 2024-2025 :

- ✓ L'équipe OS a continué à s'entretenir avec les Premières Nations au sujet du projet Feuille de route — un ensemble de parcours facultatifs permettant de concrétiser la promesse de la DNUDPA — lors de 30 présentations, réunions et autres interactions dans le cadre de la tournée du projet Feuille de route. Le projet Feuille de route est conçu pour être évolutif et vise à aider les Premières Nations à passer de la gestion de la pauvreté à la création de richesse. Il s'agit d'un cadre qui continuera d'être adapté aux besoins des Nations, en fonction des rétroactions recueillies.
- ✓ Dans le cadre du projet Feuille de route, l'équipe OS a accompli les activités suivantes :
 - Approfondissement de l'étude de marché sur la proposition du projet Feuille de route visant à mettre sur pied une CIA en collaborant avec les représentants des communautés et des fiduciaires des Premières Nations intéressées et en présentant un exposé lors du congrès de l'Association nationale des agents de fiducie autochtones (NATOA).
 - Promotion de l'OFDA proposée en collaboration avec l'ANSAF, l'AFPN et la CPNGP, ce qui représente une étape importante pour le développement économique dirigé par les Autochtones. S'appuyant sur les travaux de recherche exhaustifs menés par l'équipe OS, soit douze études ciblées et six analyses de rentabilité, la proposition de mise en œuvre de l'OFDA reflète un fort consensus et une dynamique favorable.
 - Création de la base de données de l'Initiative sur les statistiques et amorce du processus de création du portail des statistiques gouvernementales, grâce auquel les gouvernements et les institutions des Premières Nations pourront accéder à leurs propres données et consulter des données agrégées. L'Initiative sur les statistiques a déjà fourni des renseignements clés sur les réalités auxquelles font face les Premières Nations. Son développement au cours des prochaines années sera essentiel pour que les gouvernements des Premières Nations puissent prendre des décisions éclairées.

Rôle d'organisme de réglementation économique de l'AFNWA

Au cours de sa deuxième année d'activité, l'AFNWA a pu compter sur le soutien continu du CGF pour renforcer son rôle visant à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées. L'AFNWA dessert maintenant une treizième communauté et continue à mettre en œuvre ses plans d'investissement.



Le CGF a entamé le processus de révision et de mise à jour des directives relatives à la pratique afin qu'elles reflètent mieux les réalités opérationnelles de l'AFNWA. Après plusieurs réunions fructueuses avec ses partenaires de l'AFNWA et de SAC, le CGF est sur le point de ratifier la deuxième édition des directives relatives à la pratique.

Au cours de l'exercice, le personnel du CGF a participé à plusieurs événements et a échangé avec divers groupes sur la mise en place de leurs propres services d'approvisionnement en eau ainsi que sur d'autres possibilités de transfert, en offrant son soutien et en facilitant l'établissement de liens avec d'autres groupes partageant les mêmes idéaux. Le CGF a

également poursuivi ses travaux sur l'élaboration d'un modèle de surveillance économique qui pourrait s'appliquer à toutes les communautés et à d'autres services publics. Afin que le modèle soit complet et pertinent, le CGF s'est associé à l'IIPN pour mettre en commun les pratiques exemplaires en matière de planification communautaire, ce qui s'avère extrêmement important dans le développement de tout service public. Le modèle devrait être achevé au cours de l'exercice 2025-2026.

Le CGF reçoit du financement pour son travail auprès de l'AFNWA de la part de SAC selon des ententes de financement annuel fondé sur des propositions. Au cours de l'exercice 2024-2025, le CGF disposait d'un financement de 1,1 M\$ pour appuyer l'initiative. Sur ce montant, 0,4 M\$ ont été dépensés et 0,7 M\$ seront reportés et dépensés au cours de l'exercice 2025-2026. Les fonds ont été dépensés comme suit.

Charges par type	Montant, en millions
Salaires et avantages sociaux	0,2 \$
Déplacements, exploitation et services professionnels	0,2
Total	0,4 \$

Conseil économique autochtone

Le quatrième chapitre du projet Feuille de route, intitulé *Libérer le potentiel économique des Premières Nations*, indique qu'il « n'existe aucune organisation qui chapeaute les conditions de développement économique pour les Premières Nations ». Il mentionne également que la mise en place d'un CEA permettrait « de coordonner le soutien institutionnel relatif au climat d'investissement des Premières Nations et de promouvoir des changements politiques qui bénéficieront à celles-ci ».

Une occasion importante de faire progresser la création du CEA s'est présentée lorsque SAC a affecté des ressources dans le budget fédéral de 2023 à l'élaboration d'un cadre de réconciliation économique reposant sur des travaux existants tels que le projet Feuille de route et la Stratégie économique nationale pour les Autochtones.

Le CGF et l'ANSAF se sont portés volontaires pour réunir des OAN afin de créer un cadre stratégique national. Le CGF a saisi cette occasion de faire avancer le concept de CEA proposé dans le projet Feuille de route.

Le CGF gère le financement au nom du groupe du CEA. Il reçoit du financement de la part de RCAANC selon des ententes de financement annuel fondé sur des propositions. Au cours de l'exercice 2024-2025, un financement de 4,5 M\$ était alloué pour appuyer l'initiative. Sur ce montant, 2,1 M\$ ont été dépensés et 2,4 M\$ seront reportés et dépensés au cours de l'exercice 2025-2026. La majorité des fonds a été consacrée à l'organisation du Forum économique des Premières Nations à l'échelle nationale, ce qui comprend les frais de déplacement des Premières Nations participantes. Les honoraires pour services professionnels

incluent 1 M\$ versé aux OAN fondatrices pour leur participation au groupe du CEA. Les fonds ont été dépensés comme suit.

Charges par type	Montant, en millions
Salaires et avantages sociaux	0,2 \$
Déplacements	0,1
Exploitation et administration	0,6
Services professionnels (y compris la participation des OAN)	1,2
Total	2,1 \$

Au cours de l'exercice 2024-2025, le groupe du CEA a atteint les objectifs suivants :

- 👥 Organisation du Forum économique des Premières Nations en mai 2024;
- 👥 Élaboration d'un cadre de réconciliation économique à partir des commentaires des participants au Forum;
- 👥 Élaboration d'une série d'initiatives stratégiques visant à soutenir le cadre de réconciliation économique;

👥 Planification d'une collaboration continue entre les OAN.

Le CGF et les OAN partenaires ont fait preuve de professionnalisme et d'engagement en travaillant de manière collaborative pour démontrer la faisabilité du concept de CEA. Le CGF se réjouit de poursuivre cette collaboration pour favoriser le développement économique autochtone.

Commission d'investissement autochtone

Il existe une lacune évidente dans les services d'investissement et les avantages financiers s'y rattachant qui sont offerts aux gouvernements et aux organisations autochtones, y compris ceux ayant d'importants portefeuilles d'actifs et règlements en cours. Par exemple, **la Banque Royale du Canada estime** que des actifs d'investissement de 20 G\$ sont détenus dans des fiducies pour la population autochtone au Canada. À l'échelle du Canada, de 50 à 100 G\$ de plus sont anticipés au cours des prochaines années relativement aux revendications territoriales, aux règlements et au développement de ressources qui sont en cours.

Une solution proposée consiste en la création de la CIA, qui pourrait agir comme un gestionnaire de fonds pour les Premières Nations, comme le font la Caisse de dépôt et placement du Québec et d'autres gestionnaires de fonds provinciaux. La CIA offrirait un soutien à l'ensemble des Premières Nations pour leur permettre de :

- regrouper les investissements et réaliser des économies d'échelle afin de générer de meilleurs taux de rendement et une plus grande diversification;

- réinvestir dans les communautés;
- utiliser les investissements pour modeler les décisions prises par les entreprises et avoir un impact positif pour les générations à venir.

Pour appuyer l'étude de délimitation de l'étendue préliminaire pour la CIA menée en 2023, le CGF s'est concentré sur l'élaboration d'une étude de marché et la recherche de partenaires fondateurs potentiels. À la fin de l'exercice, le CGF était sur le point d'achever son rapport. Le CGF a continué de promouvoir de concept de la CIA tout au long de l'exercice, notamment lors du congrès de l'Association nationale des agents de fiducie autochtones (NATOA) en avril 2024. Plusieurs Nations ont continué d'exprimer leur soutien pour la proposition. Les Nations s'intéressent particulièrement à l'idée qu'une CIA puisse soutenir l'autodétermination des peuples autochtones et favoriser des investissements culturellement appropriés, en plus de correspondre aux principes de la DNUDPA.

En mars 2024, le CGF a obtenu un financement de 0,5 M\$ pour poursuivre les travaux liés à la CIA proposée. Conformément à cette proposition, en 2025-2026, le CGF formera un comité directeur composé de représentants de Nations intéressées par la CIA et entreprendra les prochaines étapes pour

Le CGF reçoit du financement pour la CIA de la part de RCAANC selon des ententes de financement annuel fondé sur des propositions. Au cours de l'exercice 2024-2025, le CGF disposait d'un financement de 0,6 M\$ pour appuyer l'initiative. Sur ce montant, 0,2 M\$ ont été dépensés et 0,4 M\$ seront reportés et dépensés au cours de l'exercice 2025-2026. Les fonds ont été dépensés comme suit.

Charges par type	Montant, en millions
Salaires et avantages sociaux	0,1 \$
Exploitation et administration	0,1
Services professionnels	0,1
Total	0,3 \$

qu'elle voie le jour. Ultiment, le projet d'établissement de la CIA doit être orienté et mené par ceux qui y voient une valeur; l'élan s'intensifie pour transformer cette vision en réalité. Le CGF se réjouit de prendre connaissance des décisions du comité directeur en 2025-2026.

Organisation de financement du développement autochtone

L'OFDA vise à combler les lacunes persistantes et importantes en matière de financement auxquelles sont confrontées les communautés, les entreprises et les institutions autochtones. Conçue pour compléter et renforcer le travail des fournisseurs de services financiers autochtones existants, tels que l'ANSAF et l'AFPN, l'OFDA élargirait l'accès à des capitaux abordables et conformes aux valeurs autochtones, favoriserait la souveraineté économique à long terme et offrirait des solutions financières fondées sur les connaissances et les valeurs autochtones La phase d'établissement du modèle de gouvernance et du mandat de l'OFDA s'est achevée en novembre 2024. Elle a permis de définir des principes clés, notamment la propriété majoritaire autochtone, l'indépendance institutionnelle par rapport à SAC et une double approche combinant des prêts directs et de gros pour combler les besoins non satisfaits du marché.

Entre décembre 2024 et avril 2025, le projet est passé à la phase d'élaboration de la proposition. Le comité directeur, composé de dirigeants du CGF, de l'ANSAF et de l'AFPN, s'est réuni à dix reprises pour déterminer l'orientation stratégique et examiner les différentes versions du plan d'affaires. Le groupe de travail technique, composé

de dirigeants du CGF, de l'ANSAF, de l'AFPN et de la CPNGP, s'est également réuni régulièrement pendant cette période pour affiner le modèle financier de la proposition, examiner les stratégies d'atténuation des risques et intégrer les commentaires des principaux partenaires. La collaboration des principaux partenaires a permis d'accomplir un travail considérable en peu de temps en ce qui a trait à la structure, à la portée et à l'approche de l'OFDA. Un résumé de la proposition a été soumis le 28 février 2025, et un plan d'affaires complet sera présenté à SAC et à RCAANC dans les mois à venir.

Afin d'orienter les travaux du comité directeur, du groupe de travail technique et de la haute direction du CGF, l'équipe OS a réalisé douze études internes axées sur des sujets tels que les écarts de financement entre les différents segments de marché, les stratégies de capitalisation, le développement des obligations autochtones, les défis liés aux tarifs américains et le financement du logement. Ces études ont été appuyées par six entretiens de recherche qualitatifs et des analyses de rentabilité visant à démontrer la nécessité de l'OFDA et sa conformité aux objectifs économiques autochtones. Des recherches ont également été menées sur le rôle des institutions financières internationales et sur les moyens d'intégrer une perspective autochtone dans les systèmes financiers. Pour faire progresser ces travaux, le comité a collaboré étroitement avec la société Momentum Global Development, experte en financement du développement.

Le concept de l'OFDA a été présenté lors du Forum économique des Premières Nations, du congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie* et du Sommet Connexions Autochones. Elle continue de susciter un vif intérêt chez les entrepreneurs et les Nations autochtones qui ne détiennent pas de certification du CGF et qui sont à la recherche d'outils financiers fiables et adaptés à la culture. En même temps, des démarches ont été entreprises auprès de partenaires du gouvernement fédéral. Nécessitant une capitalisation de 5 G\$ au cours de ses cinq premières années — assurée par des apports en capital du gouvernement fédéral et une future propriété autochtone — l'OFDA sera en mesure d'opérer comme une institution financière de développement autosuffisante. Elle offrira des services financiers directs (niveau 1) et indirects (niveau 2) en s'appuyant sur les partenariats avec les institutions autochtones existantes tout en proposant de nouveaux outils, tels que l'assistance technique, les garanties et les investissements en capital.

Bien placée pour favoriser la prospérité à long terme dans le respect des conditions des peuples autochtones, cette institution gagne en influence. Alors que l'OFDA passe à la phase suivante, l'accent sera mis sur la mobilisation des parties prenantes, la structuration juridique ainsi que l'établissement du cadre légal le plus approprié — que ce soit par une nouvelle loi ou par une incorporation officielle — afin d'assurer la pérennité de l'organisation.

Normes d'information sur la durabilité

En 2021-2022, le CGF s'est engagé à verser 1 M\$ sur cinq ans au Fonds d'accueil de CPA Canada dans le cadre de la candidature du gouvernement canadien pour l'établissement au pays d'un bureau du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB). L'engagement financier du CGF envers le projet Eureka de CPA Canada est soutenu par un financement accordé par RCAANC. Le quatrième appel de fonds annuel de 0,2 M\$ a été lancé en 2024-2025.

La création de normes de durabilité et d'information en la matière représente une occasion importante pour le CGF et d'autres organisations autochtones d'influencer les marchés financiers en veillant à ce que les rapports financiers et d'investissement ainsi que les décisions des entreprises tiennent compte des principes de la DNUDPA et de la réconciliation. Le CGF continue d'établir et d'entretenir des relations positives avec l'ISSB et le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité.



Affaires publiques

Robert South, B.A.
Directeur, Affaires publiques

L'équipe Affaires publiques réalise de nombreuses activités liées aux relations externes et à la communication, notamment la planification d'événements, la gestion des produits et services en matière de communications internes et externes, et la prestation de services et de soutien relatifs aux affaires intergouvernementales.

VOICI LES RÉALISATIONS DE 2024-2025 :

- ✓ Organisation du congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie 7* et du Forum économique des Premières Nations, qui ont connu un grand succès.
- ✓ Renforcement de la présence du CGF sur les réseaux sociaux afin de mieux faire connaître les exemples de réussite des Premières Nations et les services offerts par le CGF.
- ✓ Promotion du rôle que joue le CGF en matière de leadership éclairé au moyen d'articles d'opinion et de balados.
- ✓ Maintien de bonnes relations avec tous les partis au Parlement pour faire en sorte que le CGF continue de bénéficier de leur soutien.

Les Premières Nations ouvrent la voie

Le congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie 7*, sur le thème « Pagayer à travers les courants du changement », s’est tenu du 26 au 28 novembre 2024 à Edmonton, en Alberta. En collaboration avec l’AFPN, la CFPN, l’IIPN et le Conseil consultatif des terres (CCT), le CGF organise ce rassemblement national de plus en constante expansion qui réunit des dirigeants et des cadres de Premières Nations et d’OSBL autochtones.

Le congrès a mis en valeur des Premières Nations de partout au Canada qui sont aux premières loges de l’accroissement de leurs pouvoirs et de leur économie. Il s’agit d’une plateforme permettant de mettre en lumière les accomplissements réalisés grâce à des ententes et des lois initiées par des Premières Nations afin d’atteindre une plus grande indépendance financière, une meilleure gestion financière, du financement par obligations et une saine gouvernance des terres.

En 2024, la participation au congrès a atteint un niveau record, permettant à plus de 700 délégués d’en apprendre davantage sur la manière dont les institutions de la LGF soutiennent les innovations liées à la relation financière des Premières Nations avec la Couronne. Ce fut également l’occasion pour les représentants des Premières Nations de réseauter et d’obtenir de l’information sur :

- 👤 les réussites de Premières Nations qui connaissent l’accroissement de leur économie;
- 👤 l’accroissement des pouvoirs fiscaux des Premières Nations;
- 👤 la gestion des relations entre le conseil et les entreprises publiques;
- 👤 les certifications en gestion financière et les possibilités d’emprunt;
- 👤 la subvention au titre de la NRF;
- 👤 le registre foncier.

Photos prises lors du congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie 7* à Edmonton.



Activités internes

Ressources humaines

Jennifer Tetrault
Directrice associée, Gens et culture

L'équipe RH du CGF offre un éventail complet de services axés sur les employés, notamment le recrutement et la dotation en personnel, la gestion du rendement, la formation et l'intégration, l'élaboration de politiques et la mise en œuvre d'initiatives favorisant la santé et le bien-être. L'équipe joue un rôle déterminant pour faire en sorte que les pratiques en matière de RH correspondent aux priorités de l'organisation et favorisent un environnement de travail positif et productif.

L'une de ses priorités consiste à promouvoir une solide culture autochtone au sein de toute l'organisation. Cela comprend des efforts délibérés pour recruter et retenir les talents autochtones et offrir à tous les employés des possibilités d'apprentissage culturel significatives. Grâce à ces efforts, l'équipe RH contribue à un milieu de travail inclusif qui reflète les valeurs et les points de vue des communautés que sert le CGF.

FIGURE 14 : Pourcentage de personnes autochtones au sein du personnel du CGF, par échelon, 2024-2025



VOICI LES RÉALISATIONS DE 2024-2025 :

- ✓ **Modernisation des technologies des RH** — Intégration de Dayforce — Phase 1 : En 2024-2025, la première phase de migration vers le logiciel Ceridian Dayforce s'est terminée avec succès. Il s'agit d'une avancée majeure dans la rationalisation des opérations des RH et dans l'amélioration de l'exactitude des données et de l'efficacité. La première phase consistait à intégrer les principaux modules de RH, de la paie et des avantages sociaux, et à préparer le terrain pour des fonctionnalités futures liées notamment à la gestion du rendement et au recrutement.
- ✓ **Mise en œuvre du programme de recommandation des employés** : Afin de soutenir les efforts de recrutement de talents et récompenser le personnel pour sa contribution à la croissance de l'organisation, le CGF a lancé un programme officiel de recommandation des employés. Cette initiative encourage les employés à recommander des candidats qualifiés au CGF et renforce l'importance de se fier sur des réseaux de confiance pour constituer notre équipe. En permettant d'attirer des candidats qualifiés dont les valeurs correspondent à celles du CGF, le programme se conforme à nos objectifs de recrutement.
- ✓ **Priorité accordée à la santé et au bien-être des employés** : Le bien-être des employés est demeuré une priorité tout au long de l'exercice. Nous avons continué de promouvoir des ressources en matière de mieux-être et d'encourager le personnel à privilégier l'équilibre travail-vie personnelle, notamment grâce à des journées de bien-être, au programme d'aide aux employés et à des modalités de travail souples. Nous poursuivons nos efforts pour sensibiliser à la santé mentale et promouvoir une culture de bienveillance et de compassion au sein de toutes les équipes.
- ✓ **Occasions améliorées d'apprentissage et de développement** : Nous avons continué à multiplier les occasions d'apprentissage et de développement en donnant à l'ensemble du personnel l'accès à la plateforme Udemy for Business. Celle-ci permet aux employés d'avoir accès à des milliers de cours de haute qualité, favorisant ainsi leur développement professionnel et aidant les gestionnaires à renforcer l'acquisition de compétences spécifiques au sein de leurs équipes. Les commentaires au sujet de la plateforme ont été positifs, et son utilisation augmente constamment.

Services intégrés

Sarah Berto, CPA, CA
Directrice, Finances et opérations

L'équipe Services intégrés (SI) joue un rôle essentiel en appui à l'ensemble des activités du CGF en s'occupant d'un large éventail de fonctions administratives et de soutien. Elle veille au bon déroulement des processus internes du CGF et permet ainsi au personnel d'offrir un service de qualité aux clients. Ses responsabilités comprennent les services financiers, de la paie, des TI, des médias numériques, de gestion des documents, de gestion des immeubles et de soutien administratif, de même que d'élaboration et de mise en œuvre de politiques.

VOICI LES RÉALISATIONS DE 2024-2025 :

- ✓ **Certification du SGF :** L'équipe SI s'efforce de renforcer et d'améliorer continuellement les systèmes et les processus internes. Au cours de l'exercice, elle a poursuivi l'harmonisation des pratiques internes de gestion financière du CGF avec les normes relatives au SGF établies pour les Premières Nations et les OSBL autochtones. L'objectif consiste à démontrer que le CGF s'engage à se conformer aux mêmes normes que celles auxquelles doivent se conformer les clients.

Au cours de l'année, l'équipe a réalisé un premier examen interne comparant les politiques et pratiques du CGF aux normes relatives au SGF pour les OSBL. Parmi les mesures correctives prises en 2024-2025 à la suite des conclusions de l'examen, notons l'approbation et la mise en œuvre de plusieurs nouvelles politiques financières par le conseil d'administration.
- ✓ **Stratégie pour les TI :** En 2024-2025, le département des TI a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour les TI du CGF en mettant une emphase particulière sur le renforcement de la cybersécurité et l'amélioration des systèmes de base. En collaboration avec l'équipe des RH, l'équipe SI a mené à bien la première phase de migration vers un système intégré unique de gestion de la paie et des RH ayant remplacé les systèmes distincts que nous utilisions auparavant.

De plus, après une évaluation approfondie, une solution technologique a été retenue pour le nouveau système de gestion des relations avec la clientèle du CGF. Celui-ci joue un rôle essentiel dans le soutien des fonctions du CGF qui travaillent directement avec les clients. Le nouveau système fournira des renseignements utiles aux décideurs et améliorera l'efficacité en réduisant la charge administrative, ce qui permettra au personnel de consacrer plus de temps à l'accompagnement des clients tout au long de leur parcours avec le CGF.



Avocat général

Grant Christoff, LL. B., IAS.A, B. Com.
Avocat général et directeur,
Occasions stratégiques

Premières Nations des Saulteaux
Colombie-Britannique

L'avocat général du CGF a le mandat de donner des conseils et d'offrir un soutien en ce qui a trait aux modifications législatives et à l'élaboration de règlements, de surveiller la conformité du CGF à toutes les lois et tous les règlements pertinents, et d'offrir des conseils juridiques ainsi que les services de recherche d'orientation et le soutien en développement s'y rattachant.

Rapport sur les objectifs du CGF pour 2024-2025

Les objectifs du CGF pour 2024-2025 ont été établis en fonction des quatre priorités stratégiques qui ont guidé son travail pendant l'exercice.

Le personnel de chaque équipe met tout en œuvre pour atteindre des résultats conformes aux objectifs du CGF. Au cours du dernier exercice, les objectifs étaient centrés sur le service aux Premières Nations et visaient à maximiser les retombées du CGF grâce au renforcement de l'efficacité et de la collaboration avec d'autres OAN. Les réalisations de 2024-2025 témoignent du travail acharné des Nations qui travaillent avec le CGF, de l'engagement du conseil d'administration ainsi que du talent et du dévouement des membres du personnel.



LÉGENDE

Terminé



En attente



En cours; travaux de 2024-2025 terminés



Non terminé ou reporté



Numéro de l'objectif	Description de l'objectif	État d'avancement
Priorité n° 1 : Préparer et soutenir les Premières Nations		
1.1	Soutenir la progression vers la certification officielle du SGF.	
1.2	Continuer d'offrir des services par l'intermédiaire du projet pilote de Services de soutien pour le SGF.	
1.3	Réaliser, sur demande, des examens de la LAF, du RF et du SGF (aux fins de la certification et de l'admissibilité à la subvention de 10 ans).	
Priorité n° 2 : Maintenir l'impact du CGF		
2.1	Continuer d'offrir des services de développement de la capacité aux Premières Nations.	
2.2	Continuer de prospérer en tant qu'institution dirigée par les Autochtones en mettant sur pied un Comité consultatif autochtone. Sélectionner des leaders d'opinion ou des experts autochtones qui pourraient potentiellement y siéger.	
2.3	Élaborer conjointement des critères d'admissibilité à la subvention de 10 ans pour les OSBL autochtones.	
Priorité n° 3 : Développer la capacité du CGF		
3.1	Continuer de mettre en œuvre le plan stratégique pour les TI ainsi que la modernisation technologique du CGF.	
3.2	Continuer de mettre en œuvre le plan de travail du CGF relativement à la certification du SGF. Rédiger, passer en revue et approuver toutes les politiques nécessaires ainsi que les instruments s'y rattachant.	
3.3	Mettre en œuvre les recommandations pertinentes de l'examen spécial de 2022-2023.	

Numéro de l'objectif	Description de l'objectif	État d'avancement
Priorité n° 4 : Collaborer dans le cadre d'occasions financières et économiques		
4.1	Travailler avec d'autres OAN pour mettre sur pied un CEA national.	✓
4.2	Continuer de faire progresser les recommandations du rapport provisoire de 2019 du Comité consultatif mixte sur les relations financières.	✓
4.3	Organiser le congrès <i>Les Premières Nations ouvrent la voie</i> .	✓
4.4	Répondre aux invitations à commenter dans les secteurs financier, comptable et réglementaire.	✓
4.5	Interagir avec les organismes de réglementation et les corps professionnels afin de promouvoir les réponses à l'appel à l'action n° 92.	✓
4.6	Faire la promotion des avantages réciproques de la réconciliation économique grâce à des discours et à une présence dans les médias.	✓
4.7	Continuer de fournir des services d'organisme indépendant de surveillance économique à l'AFNWA.	✓
4.8	Continuer de promouvoir la création de la CIA et de l'OFDA.	✓
4.9	Élaborer des analyses de rentabilité en vue de l'établissement d'un nouveau Groupe consultatif technique autochtone d'envergure nationale.	✓
Objectifs supplémentaires		
5.1	Poursuivre la communication et les interactions avec les Premières Nations partout au pays afin de promouvoir la compréhension des occasions découlant de la LGF et de la façon de travailler avec le CGF pour développer et démontrer un engagement et une capacité en matière de gestion financière et recevoir une reconnaissance officielle à cet égard.	✓
5.2	Continuer de soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de leur LAF ou de leur RAF, ou encore de la mise à jour de leur LAF au moyen de la gamme complète de services du CGF.	✓



RISQUES ET OCCASIONS

Risques

Le CGF procède régulièrement à l'évaluation des risques auxquels il peut être exposé et tient à jour un registre des risques utilisé par le conseil d'administration et l'équipe de direction pour faire le point sur l'évolution des risques, élaborer et mettre à jour les stratégies et mesures de prévention et de gestion des risques, soutenir la mise en œuvre des réponses aux risques et guider et surveiller l'évaluation des activités afin de favoriser une préparation constante et l'amélioration des systèmes.

Le registre des risques tient compte de tous les problèmes potentiels ainsi que de tous les facteurs et de toutes les circonstances pouvant nuire à la capacité du CGF de réaliser son mandat et de respecter ses engagements ou encore qui sont susceptibles de menacer la viabilité et l'intégrité des activités du CGF ainsi que ses capacités, notamment :

- ❧ Caractère adéquat et fiabilité des ressources du CGF;
- ❧ Exposition à des responsabilités légales;
- ❧ Conformité aux obligations légales et réglementaires;
- ❧ Embauche et rétention des RH requises;
- ❧ Caractère adéquat des consultations et des échanges avec les clients et les partenaires;

- ❧ Arrimage des politiques et des pratiques du CGF sur les normes professionnelles et les pratiques exemplaires;
- ❧ Intégrité des activités et pratiques internes et caractère adéquat des mesures de protection;
- ❧ Maintien des activités et caractère adéquat de la planification de la relève, y compris au sein du conseil d'administration;
- ❧ Sécurité de l'information, des technologies et des installations;
- ❧ Plan de contingence visant les éléments incertains;
- ❧ Capacité des Premières Nations clientes à publier leurs états financiers audités en temps opportun;
- ❧ Forte demande pour les services de soutien du CGF.

L'examen spécial des livres, des systèmes et des pratiques du CGF exigé par la LGF aux cinq ans comprend l'examen de l'approche du CGF en matière de prévention et de gestion des risques. L'examen spécial le plus récent a été réalisé en mai 2023.

Occasions

L'orientation stratégique et les initiatives énoncées dans le plan directeur tiennent compte de facteurs et de tendances importants qui pourraient avoir une incidence sur les occasions qui se présentent pour les Premières Nations et le CGF.

- ❧ Besoin de capacités et de compétences liées aux données et aux statistiques : Besoin croissant et avantages découlant d'une capacité d'analyse statistique rigoureuse reposant sur l'accès à des données financières, économiques, sociales et autres données essentielles complexes et fiables aux fins de la planification financière et économique et de la prise de décisions par les gouvernements des Premières Nations et les entreprises et institutions communautaires s'y rattachant.
- ❧ Accroissement des pouvoirs et de l'autorité des Premières Nations : Reconnaissance croissante de la part du Canada du caractère approprié et bénéfique de pouvoirs accrus des Premières Nations en matière de finances et d'économie de même que du besoin et des avantages de l'élargissement de l'admissibilité et de l'autorité en vertu de la LGF pour répondre aux besoins et aux intérêts d'un plus grand nombre de communautés et entités autochtones.

- ❧ Maturité et croissance du CGF : Croissance continue de la demande pour les services du CGF, non seulement en termes de quantité, mais également en termes de complexité et de rigueur, ce qui reflète la gamme de plus en plus complexe d'initiatives financières et économiques entreprises par les Premières Nations.
- ❧ Possibilité de soutien accru envers l'élimination des obstacles au développement économique des Autochtones et l'expansion ou l'introduction de ressources pour favoriser la réconciliation économique, grâce à la volonté de relancer l'activité économique au Canada dans un contexte de changements géopolitiques.

RÉALISATIONS LIÉES AUX PRINCIPES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) correspondent aux valeurs culturelles des peuples autochtones en matière d'intendance, de durabilité et de bien-être collectif. Le CGF appuie et promeut des pratiques ESG rigoureuses qui contribuent à protéger les ressources naturelles — les terres, les eaux et les écosystèmes au cœur de l'identité autochtone. Les facteurs sociaux, tels que les politiques inclusives du CGF et les efforts qu'il déploie pour élargir les débouchés économiques, favorisent l'autodétermination des Premières Nations et une croissance équitable. Les structures de gouvernance efficaces de l'organisation favorisent la transparence, un leadership éthique et des partenariats significatifs avec les gouvernements et les entreprises des Premières Nations. Le CGF s'engage à intégrer les principes ESG dans ses activités et ses politiques. Au cours du dernier exercice, le CGF a adopté et fait progresser d'importantes mesures liées à ses responsabilités ESG.

1. Intendance environnementale

Opérations durables

- Chacun des bureaux a procédé à l'élimination des articles à usage unique, à l'introduction de l'eau sans bouteille ainsi qu'à l'adoption d'une alternative durable pour remplacer les dosettes de café.
- Lors de ses événements, le CGF privilégie dorénavant des choix plus écologiques pour les cadeaux promotionnels, en plus d'avoir éliminé les sacs-cadeaux. Des clés USB et des codes QR sont utilisés à la place de documents imprimés. Il s'assure aussi de bien évaluer les besoins en matière de restauration et fournit des contenants pour emporter. Les surplus alimentaires sont donnés à une banque alimentaire locale.

Résilience aux changements climatiques

- Le CGF renforce la capacité des Premières Nations et d'autres entités à faire face aux situations d'urgence grâce aux exigences du processus de certification du SGF. Les normes du CGF en matière de gestion financière comprennent des exigences concernant la mise en place d'un plan de continuité des activités et d'un plan de reprise après sinistre.
- Le CGF met en œuvre les normes relatives au SGF pour les OSBL autochtones, qui comprennent la mise en place d'un plan de continuité des activités et d'un plan de reprise après sinistre.



2. Responsabilité sociale

- Le CGF appuie les Premières Nations dans leurs efforts visant à améliorer le bien-être de leurs communautés en renforçant les capacités qui favorisent la réalisation des objectifs socioéconomiques.
- Le nouveau poste de conseiller Aîné au sein du conseil d'administration permet de faire en sorte que les discussions et les décisions de celui-ci soient conformes aux valeurs traditionnelles autochtones.
- De nouvelles catégories de délégués ont été créées pour les jeunes et les Aînés dans le cadre du congrès annuel *Les Premières Nations ouvrent la voie*. De plus, des séances spécifiques ont été organisées pour recueillir leur avis.

- Chaque été, dans le cadre de son engagement envers la formation des talents autochtones, le CGF embauche des étudiants autochtones par l'entremise du programme Emplois d'été Canada.
- L'équipe NC maintient son statut de bureau de formation préapprouvée pour les futurs CPA en Colombie-Britannique et en Ontario, et a récemment obtenu ce statut auprès de CPA Manitoba.
- Plusieurs comités internes — Diversité, équité et inclusion; Santé et bien-être; et Social et culturel — contribuent à la représentation autochtone, au mieux-être du personnel et à la sensibilisation culturelle.
- Les exposés du personnel, comme celui d'une employée sur les pratiques de récolte de sa communauté, renforcent la sensibilisation et le soutien à l'égard des cultures autochtones.



Le bien-être des communautés augmente en fonction du niveau d'interaction avec le CGF

Selon les études menées par le CGF, la valeur de la collaboration avec l'organisation se traduit par des retombées importantes sur le bien-être des communautés des Premières Nations. La dernière évaluation du bien-être des communautés couvre la période de 2006 à 2021 et tient compte des progrès réalisés auprès du CGF, dont l'adoption d'une LAF ainsi que l'obtention des certificats du RF ou du SGF. Les principales conclusions sont présentées ci-dessous :

ÉDUCATION

Les communautés des Premières Nations qui ont travaillé avec le CGF ont connu une hausse importante de la scolarisation.

Les communautés détenant la certification du SGF ont connu la plus forte hausse de l'indice d'éducation, soit 21,7 de 2006 à 2021 (contre 9,7 pour les Premières Nations ayant adopté une LAF).

QUALITÉ DU LOGEMENT

Les communautés détenant la certification du SGF ont connu une amélioration marquée de la qualité du logement résidentiel, affichant une augmentation de 19,5 de leur indice de logement (contre 10,0 pour les Premières Nations sans LAF).

Note de bas de page :

L'étude a comparé les moyennes en fonction du niveau d'interaction avec le CGF, s'intéressant aux indices d'éducation et de logement. Les données de référence sur l'éducation et le logement, issues du recensement de 2006, sont comparées aux données de 2021 afin de mesurer l'évolution du bien-être des communautés.

3. Gouvernance et reddition de comptes

- Dans le cadre de son engagement envers la transparence et la reddition de comptes, le CGF transmet son plan directeur annuel et son rapport annuel aux Premières Nations et à ses partenaires de partout au Canada, ce qui permet également de faire connaître les réussites des Premières Nations qui travaillent avec le CGF et les possibilités qui s'offrent à elles.
- Un processus interne est en cours d'élaboration afin de répondre adéquatement aux préoccupations soulevées par les citoyens des Premières Nations et de maintenir notre engagement à faire preuve de transparence.
- Les progrès se poursuivent afin d'harmoniser les politiques et procédures internes du CGF avec les normes pour les OSBL. Cette démarche vise à démontrer que le CGF répond aux mêmes exigences que celles imposées aux clients.
- Par le biais du congrès *Les Premières Nations ouvrent la voie* et d'autres initiatives, le CGF sollicite l'avis des détenteurs de droits sur ses programmes et services, ainsi que sur des questions émergentes.



REVUE FINANCIÈRE DE 2024-2025

Au cours du dernier exercice, le CGF a continué d'aider les Premières Nations à développer leurs capacités en matière de gouvernance administrative et de gestion financière. Le financement provenant du gouvernement du Canada a contribué à offrir ces services.

Les faits saillants suivants portant sur les résultats financiers du CGF pour l'exercice clos le 31 mars 2025 doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels, les informations fournies par voie de notes et le rapport de l'auditeur indépendant qui les accompagnent. L'analyse qui suit met l'accent sur les soldes et les transactions jugés les plus pertinents pour les utilisateurs des états financiers du CGF. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

Nos états financiers annuels pour l'exercice 2024-2025 témoignent de la réceptivité continue du CGF en vue d'élargir et d'améliorer l'offre de services offerts aux Premières Nations et à d'autres entités afin de répondre à leurs besoins. D'un point de vue financier, la croissance du CGF s'est poursuivie en 2024-2025, comme le montre l'augmentation des produits et des charges. Cette croissance a permis au CGF de continuer de soutenir ses clients actuels, de répondre à une demande accrue de soutien de la part des Premières Nations et de poursuivre des projets importants pour favoriser l'autodétermination économique des Premières Nations. Elle contribue ainsi à la réussite des Premières Nations que nous servons, comme en fait état le présent rapport annuel.

 **Produits** : Le total des produits s'est établi à 32,2 M\$ pour l'exercice 2024-2025 (27,9 M\$ pour 2023-2024). Le CGF reçoit du financement pour ses programmes de la part du gouvernement du Canada selon des accords de contribution, et il comptabilise ces produits dans ses états financiers au moment où les charges correspondantes sont engagées.

 **Charges** : Le total des charges s'est établi à 31,2 M\$ pour l'exercice 2024-2025 (27,9 M\$ pour 2023-2024). L'augmentation des charges s'explique essentiellement par l'augmentation des effectifs, puisque le CGF continue d'engager du personnel pour servir directement ses clients afin de soutenir les Premières Nations dans l'atteinte de leurs objectifs de gouvernance administrative et de gestion financière.

 **Produits reportés** : Parce que le financement est souvent reçu vers la fin de l'exercice, avant l'exécution des projets, le CGF continue de maintenir un solde de produits reportés à la clôture de l'exercice. Le total des produits reportés figurant à l'état de la situation financière était de 23,3 M\$ au 31 mars 2025 (27,7 M\$ en 2024). Les produits reportés de l'exercice antérieur sont toujours pris en compte par le CGF lors de la préparation de son plan directeur et de son budget annuels aux fins de l'approbation par le ministre de RCAANC.

Faits saillants sur l'état de la situation financière

Trésorerie et placements à court terme

Le solde de trésorerie était de 23,4 M\$ au 31 mars 2025 (28,8 M\$ en 2024). Une partie de la diminution de ce solde est attribuable au placement à court terme par le CGF d'un montant de 3,5 M\$ non requis pour ses besoins en liquidités à court terme, conformément à la nouvelle politique de placement adoptée par le CGF au cours de 2024-2025.

Produits reportés

Au 31 mars 2025, le CGF avait comptabilisé des produits reportés liés au financement reçu, mais encore non affecté à des programmes et services, d'un montant de 23,3 M\$ (27,7 M\$ en 2024). Le CGF utilise le solde de produits reportés pour financer sa croissance continue ainsi que ses besoins en trésorerie au cours des douze prochains mois. Les produits reportés associés au financement reçu de RCAANC et de SAC en 2024-2025 seront consacrés aux activités principales de l'exercice 2025-2026, tel qu'il est indiqué dans le plan directeur et le budget de 2025-2026 du CGF remis aux ministres de RCAANC et de SAC le 7 mars 2025.

Divers facteurs ont contribué à la variation du solde de produits reportés du CGF au cours des derniers exercices. Voici ces principaux facteurs :

-  Non-correspondance temporelle. Le moment de la réception du financement ne correspond pas aux modalités de financement ou au cycle de fonctionnement du CGF. Le financement est souvent reçu vers la fin de l'exercice, ou une fois que les projets ont déjà été entamés, ce qui fait en sorte que les travaux (et le financement s'y rattachant) doivent être reportés à l'exercice suivant.
-  Incertitude relative au financement. Le CGF a connu une croissance rapide afin de répondre aux besoins des Premières Nations en lançant de nouvelles initiatives et en recrutant du personnel. Une grande partie de la croissance du CGF a été financée au moyen d'un financement à court terme fondé sur des propositions, ce qui comprend certaines initiatives dans le cadre de la NRF de SAC.

Au début de l'exercice 2024-2025 du CGF, aucune source de financement n'avait été engagée ou confirmée pour le PPM, les Services de soutien pour le SGF et la subvention de 10 ans au titre de la NRF pour l'exercice 2024-2025 et les exercices suivants. L'offre de ces programmes reposait entièrement sur l'utilisation des produits reportés au 31 mars 2024. Ce n'est qu'en novembre 2024 qu'une nouvelle entente de financement de deux ans a été signée et qu'un montant de 5,0 M\$ au titre d'un nouveau financement a été reçu. Ce financement reçu en fin d'exercice est pris en compte dans les produits reportés de 8,1 M\$ au 31 mars 2025 au titre des initiatives liées à la NRF.

Fonds de réserve pour les interventions

En cas de manquement par une Première Nation ou si une Première Nation est à risque de ne pas respecter un accord d’emprunt conclu avec l’AFPN, ou encore, si une Première Nation ne se conforme pas aux lois sur les recettes locales régies par la CFPN en vertu de la LGF, le CGF a le pouvoir d’intervenir afin d’offrir un soutien et une aide à cette Première Nation, lorsque l’AFPN ou la CFPN lui en fait la demande.

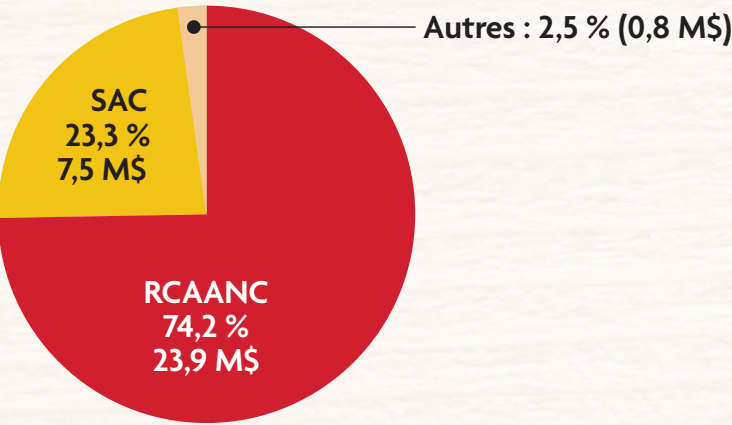
Le CGF conserve un fonds de réserve pour les interventions pour s’assurer d’être prêt à intervenir et à aider en tout temps, au besoin. Un placement soumis à restrictions de 0,5 M\$ et des actifs nets soumis à des restrictions grevés d’une affectation interne de 0,1 M\$ ont été mis de côté pour cette réserve et sont pris en compte à l’état de la situation financière.

Faits saillants sur l’état des résultats

Produits

Au cours de l’exercice clos le 31 mars 2025, le CGF a comptabilisé des produits de 32,2 M\$ (27,9 M\$ en 2023-2024). Comme le montre la figure 15 ci-dessous, la composante la plus importante des produits de l’exercice est constituée du financement fourni par RCAANC, suivi du financement fourni par SAC.

Figure 15 : Produits par source de financement



Pour l’exercice clos le 31 mars 2025, comme le montre la figure 15, un montant de 0,8 M\$ des produits du CGF provenait d’autres sources (0,3 M\$ en 2023-2024), notamment des revenus d’intérêts sur l’épargne et les placements à court terme ainsi que des revenus tirés d’ententes de sous-location, y compris une entente de partage de locaux conclue avec la CFPN pour le bureau d’Ottawa.

Comme le montre la figure 16, le financement accordé par RCAANC est affecté en majeure partie aux activités principales, pour lesquelles le CGF a comptabilisé des produits de 19,9 M\$ pour l’exercice clos le 31 mars 2025 (19,9 M\$ pour l’exercice 2023-2024). Les activités incluses dans le financement des activités principales fourni par RCAANC comprennent les activités de rayonnement, de certification et de développement de la capacité de même que les fonctions administratives internes.

Figure 16 : Produits liés aux activités principales (en millions)

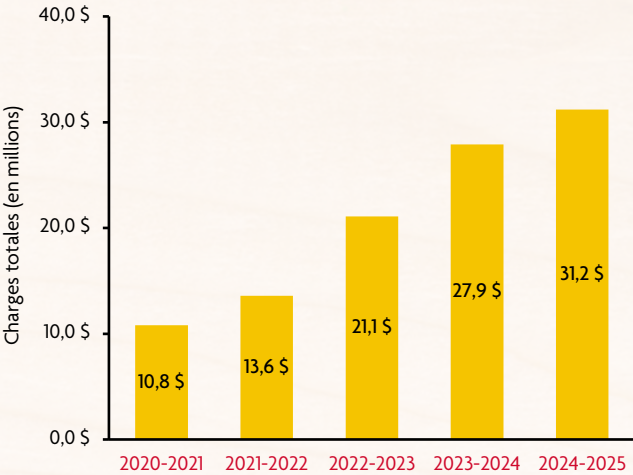
Entente de financement	2024-2025
RCAANC – Activités principales	19,9 \$
SAC : NRF – PPPM	1,8
SAC : NRF – Subvention de 10 ans	3,3
SAC : NRF – Services de soutien pour le SGF	2,0
Total des produits liés aux activités principales	27,0 \$

Comme l’illustre également la figure 16, le financement reçu du Secrétariat de la NRF de SAC vise le PPPM du CGF, le projet pilote de Services de soutien pour le SGF, et le programme de subvention de 10 ans au titre de la NRF. Les produits comptabilisés pour ces trois projets ont totalisé 7,1 M\$ en 2024-2025 (4,7 M\$ en 2023-2024), l’augmentation étant directement attribuable à la hausse des charges pour le PPPM et les Services de soutien pour le SGF, puisque le nombre de Premières Nations qui bénéficient de ces programmes continue d’augmenter. À la clôture de l’exercice 2024-2025, 84 Premières Nations travaillaient avec le CGF dans le cadre de ces programmes, ce qui représente une hausse par rapport à 47 à la clôture de l’exercice 2023-2024. L’activité accrue relative à la subvention de 10 ans s’est également traduite par une augmentation des produits, l’admissibilité à cette subvention ayant été élargie par SAC de manière à inclure les conseils tribaux et les autorités sanitaires, et le CGF a répondu à 58 déclarations d’intérêt exprimées par des Premières Nations et à 42 déclarations exprimées par des OSBL.

Charges

Pour l’exercice clos le 31 mars 2025, les charges se sont élevées à 31,2 M\$ (27,9 M\$ pour 2023-2024).

Figure 17 : Total des charges d’un exercice à l’autre (en millions)

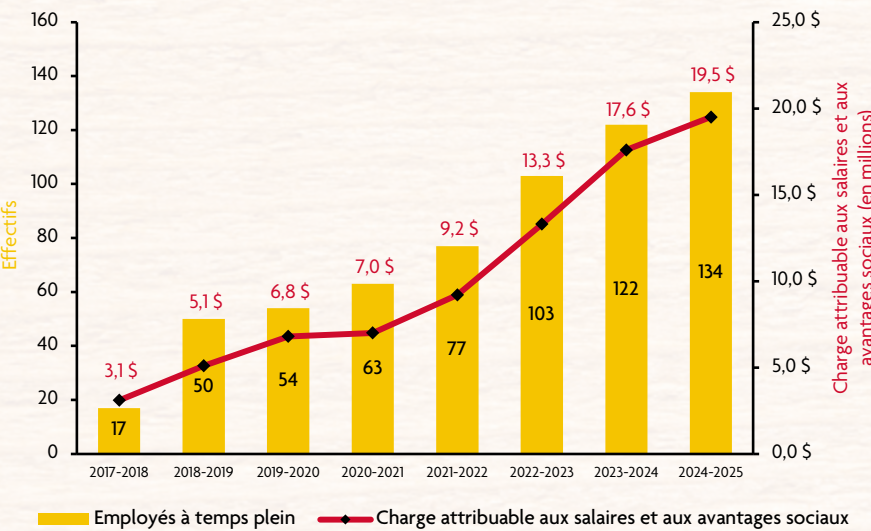


Les charges comptabilisées par le CGF indiquent la façon dont les produits ont été utilisés en soutien aux Premières Nations. Comme l’indique la figure 17, au cours des cinq derniers exercices, soit depuis l’exercice 2020-2021, les charges du CGF ont augmenté rapidement, à un rythme moyen de 30 % d’un exercice à l’autre. Les charges annuelles au cours de cette période de cinq ans ont augmenté de plus de 20 M\$ en raison surtout des coûts attribuables à l’augmentation des effectifs, qui sont passés de 63 à 134 employés durant cette période.

Salaires et avantages

Les salaires et avantages sociaux, qui constituent le plus important poste de dépenses du CGF, se sont établis à 19,5 M\$ (17,6 M\$ en 2023-2024). C'est grâce à son personnel que le CGF a pu bâtir des relations de confiance avec les Premières Nations clientes. Au cours de l'exercice 2024-2025, les effectifs du CGF ont augmenté, se chiffrant à 134 employés au 31 mars 2025 (122 employés en 2024), comme le montre la figure 18. L'augmentation des salaires et avantages sociaux rend également compte des ajustements de salaires au titre de l'augmentation du coût de la vie et pour tenir compte des conditions du marché afin de permettre au CGF d'offrir une rémunération concurrentielle dans le cadre de ses efforts visant à attirer et à retenir les meilleurs talents.

Figure 18 : Charge attribuable aux effectifs ainsi qu'aux salaires et avantages sociaux d'un exercice à l'autre (en millions)



Nos effectifs ont augmenté pour répondre à la demande de soutien croissante des Premières Nations développant leurs capacités en matière de gouvernance administrative et de gestion financière. Au cours de l'exercice, les effectifs ont augmenté au sein des secteurs servant directement la clientèle de même qu'au sein des services internes afin de maintenir le rythme et de soutenir les équipes clients.

Exploitation et administration

Les charges d'exploitation et d'administration sont demeurées relativement stables, se chiffrant à 4,8 M\$ (4,7 M\$ en 2023-2024). Les charges d'exploitation pour l'exercice à l'étude et l'exercice précédent rendent compte de l'investissement par le CGF dans le renforcement de sa structure interne en raison de la croissance qu'il connaît pour répondre aux besoins de ses clients. Au cours de 2024-2025, le CGF a continué d'investir dans la modernisation de ses TI et dans ses espaces de bureaux à Winnipeg et à Montréal afin de pouvoir accueillir un nombre croissant d'employés de ces deux régions. Le CGF équilibre son besoin d'espaces de bureaux et la croissance de son personnel au moyen d'un modèle de travail en mode hybride afin d'optimiser l'utilisation des espaces existants au fil du temps.

Déplacements

Les déplacements représentent une part importante des charges du CGF, et ce poste a continué d'augmenter considérablement chaque année depuis la pandémie de COVID-19, qui avait freiné les déplacements en personne vers les communautés des Premières Nations. Depuis l'exercice 2021-2022, alors qu'il est redevenu possible de se déplacer, les déplacements ont augmenté, passant de 0,1 M\$ à plus de 2,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025. C'est en personne que le CGF bâtit ses relations avec les Premières Nations clientes et qu'il gagne leur confiance.

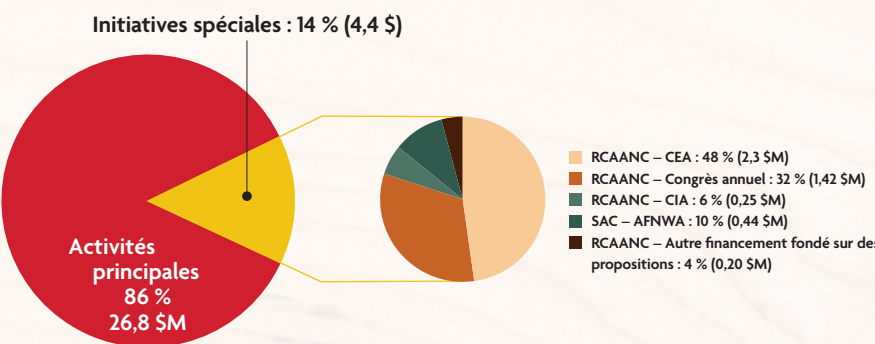
Les déplacements des membres des équipes travaillant directement avec les clients comptent pour la majorité des charges liées aux déplacements en 2024-2025. Outre les déplacements dans les communautés, le président exécutif et le chef de la direction du CGF ainsi que d'autres membres de l'équipe de haute direction sont souvent invités à faire des allocutions et à prendre part à des panels ou encore à participer à des événements d'envergure à l'échelle régionale, nationale et internationale, et ils doivent ainsi se déplacer pour soutenir et promouvoir les intérêts des Premières Nations.

D'autres événements importants tenus en 2024-2025 et pris en compte dans la charge liée aux déplacements comprennent le congrès annuel *Les Premières Nations ouvrent la voie* tenu à Edmonton et deux ateliers régionaux sur les Nations prospères s'adressant aux Premières Nations qui visent la certification du SGF.

Initiatives spéciales

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, une tranche de 4,4 M\$ des charges du CGF se rapportait à des initiatives spéciales (2,9 M\$ en 2023-2024). Les initiatives spéciales sont les projets pilotes non récurrents qui dépendent habituellement d'un financement ponctuel ou d'un financement annuel fondé sur des propositions. Les initiatives spéciales comprennent des activités telles que le congrès national annuel *Les Premières Nations ouvrent la voie*, le travail du CGF auprès de l'AFNWA ainsi que les travaux de recherche et les échanges visant à faire progresser des initiatives découlant du projet Feuille de route, dont la CIA, le CEA et l'OFDA.

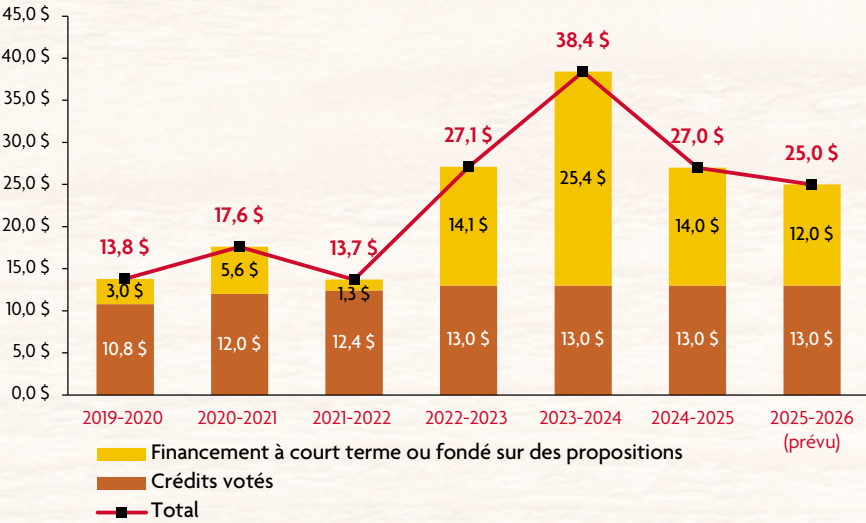
Figure 19 : Ventilation des charges, par activités principales et par initiatives spéciales



Incertitudes et risques financiers

La poursuite des activités du CGF dépend du maintien du financement octroyé par le gouvernement fédéral pour que le CGF puisse continuer d'offrir ses services aux Premières Nations. Le CGF reçoit du financement de RCAANC selon une entente de financement annuel provenant de crédits votés pour ses activités principales et de RCAANC et SAC selon des ententes de financement particulier fondé sur une proposition pour des projets et initiatives précis. Les montants et les ententes de financement conclues avec RCAANC et SAC aux fins des activités du CGF ne reflètent pas la croissance de la demande et le soutien pour les services du CGF, ce qui pose un risque que ses activités ne puissent être maintenues adéquatement au-delà de 2025-2026, si le financement n'est pas au rendez-vous. Un financement stable et durable pour plusieurs années est nécessaire pour que le CGF puisse faire une planification et une gestion à long terme de sa croissance organisationnelle. **En raison de la croissance de la demande, un nouveau modèle de financement des activités du CGF est nécessaire pour assurer la capacité continue du CGF de répondre aux besoins des Premières Nations.**

Figure 20 : Financement reçu en cours d'exercice, par exercice (en millions)



Les activités du CGF ont connu une croissance importante d'un exercice à l'autre, comme l'illustre la figure 20, mais le financement engagé pour les activités principales du CGF est resté le même depuis l'exercice 2022-2023. Bien que le financement à court terme ou fondé sur des propositions accordé au CGF ait augmenté, le financement à long terme fondé sur des engagements est demeuré à 13,0 M\$. La figure 20 montre les variations du financement reçu en cours d'exercice par le CGF au cours des six derniers exercices et en vue de 2025-2026. Les montants pour 2025-2026 ne comprennent que les sources confirmées de financement en cours d'exercice au 31 mars 2025. Pour l'exercice 2024-2025, le financement provenant de crédits votés ne représentait que 40 % des charges totales du CGF de 31,2 M\$. Le CGF doit combiner des produits reportés et du financement fondé sur des propositions reçu en cours d'exercice pour répondre à ses besoins opérationnels. Le montant du financement reçu en cours d'exercice par le CGF n'est ni stable ni prévisible depuis six ans. Comme le montre la figure 20, le financement reçu en cours d'exercice par le CGF a presque triplé entre 2021-2022 et 2023-2024, ce qui représente une augmentation globale moyenne du financement de 24,7 M\$ en deux ans. En 2025-2026, le financement reçu en cours d'exercice par le CGF aura diminué de 13,4 M\$ entre 2023-2024 et 2025-2026.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le CGF a conclu une nouvelle entente de financement de cinq ans avec RCAANC. Cette entente prévoit un montant annuel de 13,0 M\$ provenant de crédits votés pour la période de cinq ans ainsi qu'un montant supplémentaire annuel de 7,0 M\$ pour les trois premiers exercices visés par l'entente. Le montant de 13,0 M\$ provenant de crédits votés est considérablement en deçà des besoins annuels actuels du CGF pour son fonctionnement et ne représente que 40 % des charges de 31,2 M\$ du CGF pour l'exercice 2024-2025. Au cours de l'exercice 2025-2026, le CGF continuera de compter lourdement sur ses produits reportés afin de combler l'écart entre les montants de financement et ses besoins opérationnels. La nouvelle entente de financement de cinq ans, à elle seule, est insuffisante pour financer les besoins opérationnels du CGF au-delà de l'exercice 2025-2026. Étant donné l'incertitude entourant le financement de ses activités, le CGF cherche activement à conclure de nouvelles ententes de financement avec RCAANC et SAC, notamment pour obtenir un financement durable accru provenant de crédits votés qui lui offrira une plus grande stabilité à long terme. Le retard dans la stabilisation de la récente croissance du CGF au moyen d'un engagement de financement à long terme a occasionné des retards dans la mise en place des systèmes et des RH spécialisées nécessaires, ce qui a forcé le CGF à reporter certaines nouvelles activités stratégiques importantes.



ÉTATS FINANCIERS DE 2024-2025 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

États financiers du
CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états
Exercice clos le 31 mars 2025



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
B.P. 10426 777 Dunsmuir Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3
Canada
Téléphone : 604 691-3000
Télécopieur : 604 691-3031

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de gestion financière des Premières Nations (« CGF »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CGF au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.



Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du CGF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CGF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CGF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CGF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CGF;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CGF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CGF à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés
Vancouver, Canada
Le 18 juin 2025

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État de la situation financière

Au 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	23 432 851 \$	28 387 821 \$
Trésorerie soumise à des restrictions (note 2)	—	500 000
Placement soumis à des restrictions détenu au coût amorti (note 2)	500 000	—
Placement à court terme détenu au coût amorti (note 3)	3 000 000	—
Débiteurs	428 965	213 277
Frais payés d'avance	273 034	166 733
	27 634 850	29 267 831
Dépôts de garantie	512 352	493 728
Immobilisations (note 4)	1 746 805	1 196 589
	29 894 007 \$	30 958 148 \$

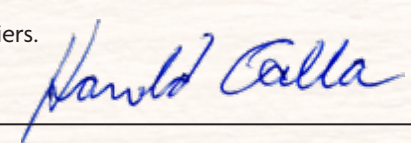
CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État de la situation financière (suite)

Au 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	3 355 066 \$	1 288 196 \$
Produits reportés (note 6)	23 287 063	27 690 157
Fonds de réserve pour les interventions (note 2)	500 000	500 000
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	20 802	34 835
Tranche à court terme des avantages incitatifs à la location reportés (note 8)	187 357	113 256
	27 350 288	29 626 444
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 7)	36 057	10 481
Avantages incitatifs à la location reportés (note 8)	307 247	191 336
	27 693 592	29 828 261
Actif net		
Investi en immobilisations (note 9)	1 283 119	935 715
Affecté à l'interne – fonds de réserve pour les interventions [note 1 a) ii)]	104 281	—
Non affecté	813 015	194 172
	2 200 415	1 129 887
Engagements et passifs éventuels (note 10)		
Dépendance économique (note 11)		
	29 894 007 \$	30 958 148 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil,



administrateur



administratrice

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Produits		
Financement par le gouvernement fédéral	31 392 931 \$	27 580 751 \$
Autres revenus	344 262	327 772
Intérêts créditeurs	500 241	16 974
	32 237 434	27 925 497
Charges		
Salaires et avantages	19 538 519	17 557 370
Exploitation et administration	4 803 660	4 707 030
Honoraires de professionnels	2 748 068	2 113 098
Déplacements	2 467 979	2 152 850
Honoraires et dépenses des administrateurs	938 563	800 764
Coût direct des services à la clientèle (note 12)	279 848	274 869
Amortissement	390 269	327 931
	31 166 906	27 933 912
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 070 528 \$	(8 415) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	Actif net investi en immobilisations	Affecté à l'interne	Non affecté	Total 2025	Total 2024
	(note 9)	[note 1 a) ii)]			
Solde à l'ouverture de l'exercice	935 715 \$	—	194 172 \$	1 129 887 \$	1 138 302 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(359 913)	—	1 430 441	1 070 528	(8 415)
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 9)	707 317	—	(707 317)	—	—
Virements interfonds [note 1 a) ii)]	—	104 281	(104 281)	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 283 119 \$	104 281 \$	813 015 \$	2 200 415 \$	1 129 887 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 070 528 \$	(8 415) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	390 269	327 931
Amortissement des avantages incitatifs à la location reportés	(182 094)	(126 285)
Perte à la cession d'immobilisations	—	28 456
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(215 688)	67 664
Frais payés d'avance	(106 301)	(58 108)
Dépôts de garantie	(18 624)	23 400
Créditeurs et charges à payer	2 066 870	(1 058 979)
Produits reportés	(4 403 094)	10 762 632
	(1 398 134)	9 958 296
Activités d'investissement		
Acquisition de placement soumis à des restrictions	(500 000)	—
Acquisition de placement à court terme	(3 000 000)	—
Acquisition d'immobilisations	(892 903)	(219 306)
Produit tiré des sorties d'immobilisations	—	4 500
	(4 392 903)	(214 806)

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
État des flux de trésorerie (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Activités de financement		
Remboursements du capital relatif aux contrats de location-acquisition	(36 039)	(32 136)
Avantages incitatifs à la location reçus	372 106	24 855
	336 067	(7 281)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(5 454 970)	9 736 209
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	28 887 821	19 151 612
Trésorerie à la clôture de l'exercice	23 432 851 \$	28 887 821 \$
La trésorerie se compose de ce qui suit :		
Trésorerie	23 432 851 \$	28 387 821 \$
Trésorerie soumise à des restrictions	—	500 000
	23 432 851 \$	28 887 821 \$
Transactions sans effet sur la trésorerie		
Immobilisations financées par le contrat de location-acquisition	47 582 \$	17 641 \$
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.		

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Nature des activités

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été constituée en 2005 par la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1er avril 2006. En vertu de la Loi, le CGF fournit des outils aux Premières Nations pour une gestion fiscale moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique. Le CGF est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif présentées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité*. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actif net

L'actif net se compose des éléments suivants :

i) Actif net investi dans les immobilisations

L'actif net investi dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations du CGF, moins les obligations découlant de contrats de location-acquisition et la tranche des avantages incitatifs à la location reportés liés aux immobilisations.

ii) Actif net affecté à l'interne – fonds de réserve pour les interventions

Le fonds de réserve pour les interventions doit être utilisé au titre de coûts admissibles engagés par le CGF lorsqu'il doit intervenir dans la gestion des produits locaux ou d'autres produits d'une Première Nation aux termes de son pouvoir établi dans la Loi. Les apports aux fonds de réserve pour les interventions provenant de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (« RCAANC ») sont comptabilisés à titre de passifs à l'état de la situation financière (note 2).

À l'exercice 2025, le conseil d'administration du CGF a adopté une résolution visant à grever d'affectations internes un montant supplémentaire aux mêmes fins que le fonds de réserve pour les interventions, lequel a été comptabilisé à titre d'actif net affecté à l'interne à l'état de la situation financière. Le solde de fonds grevés d'affectations internes correspond à la somme des produits de placement cumulés gagnés sur les placements à court terme et sur les placements soumis à des restrictions.

iii) Actif net non affecté

L'actif net non affecté comprend les produits et les charges liés aux activités du CGF, qui ne sont pas grevés d'affectations externes ou internes.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits

Le CGF applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports grevés d’une affectation sont initialement reportés, puis comptabilisés à titre de produits dans l’exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les affectations ont été respectées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu’ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l’objet d’une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d’intérêts sont comptabilisés à titre de produits à mesure qu’ils sont gagnés.

Les autres revenus sont comptabilisés à titre de produits lorsque les biens ou les services sont fournis si le montant à recevoir peut faire l’objet d’une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l’amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Actif	Taux d’amortissement
Équipements informatiques	De 2 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail (5 à 10 ans)
Mobilier et installations de bureau	10 ans
Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail (3 ans)

Dans la mesure du possible, les immobilisations sont subdivisées lorsque des estimations peuvent être faites des durées d’utilité des composantes distinctes.

Les immobilisations sont évaluées annuellement afin de déterminer si des indices de dépréciation indiquent que l’actif ne contribue plus à la capacité du CGF à fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service connexes à l’actif est inférieure à sa valeur comptable. Si une telle condition existe, une perte de valeur est évaluée et comptabilisée à l’état des résultats selon le montant correspondant à l’écart entre la valeur comptable de l’actif net et sa juste valeur ou son coût de remplacement.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou comme contrats de location-exploitation, selon les modalités de chaque contrat. Les contrats de location qui prévoient le transfert au CGF des avantages et des risques inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-acquisition. Les immobilisations connexes sont amorties sur leur durée de vie conformément à la méthode d’amortissement décrite à la note 1c). Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme contrats de location-exploitation et les paiements de loyers sont passés en charges à mesure qu’ils sont engagés.

Les avantages incitatifs à la location reportés comprennent les immobilisations données au CGF par le bailleur ou payées par celui-ci, les périodes de loyer gratuit et les accords d’augmentations progressives des loyers. L’amortissement des avantages incitatifs à la location reportés sont comptabilisés sur la durée initiale du contrat de location connexe, compte tenu de toutes les périodes de loyer gratuit, selon la méthode linéaire déduction faite de la charge de location.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers du CGF se composent de la trésorerie, de la trésorerie soumise à des restrictions, des débiteurs, des placements à court terme, des placements soumis à des restrictions, des créditeurs et charges à payer et ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement font l’objet d’un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l’exercice.

La valeur comptable des débiteurs, des placements à court terme, des placements soumis à des restrictions et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux 31 mars 2025 et 2024.

f) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l’exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Coûts liés à l'implantation d'un logiciel-service

Le CGF a choisi d’appliquer la mesure de simplification prévue par la Note d’orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d’infonuagique par le client ». Les coûts liés à l’implantation d’un logiciel-service sont passés en charges à mesure qu’ils sont engagés.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Trésorerie soumise à des restrictions, placements soumis à des restrictions et fonds de réserve pour les interventions

Le fonds de réserve pour les interventions doit être utilisé au titre de coûts admissibles engagés par le CGF lorsqu’il doit intervenir dans la gestion des produits locaux ou d’autres produits d’une Première Nation aux termes de son pouvoir établi dans la Loi. Le CGF peut verser des apports au fonds provenant du financement de fonctionnement annuel reçu de RCAAN, jusqu’à concurrence de 1 150 000 \$. Les apports versés au fonds provenant de RCAAN sont comptabilisés à titre de passifs à l’état de la situation financière jusqu’à ce que les charges connexes aient été engagées.

Au cours de l’exercice, aucune dépense n’a été engagée à partir de ce fonds (néant en 2024). Au 31 mars 2025, le fonds était investi dans un dépôt à terme soumis à des restrictions portant intérêt à 4,35 % et arrivant à échéance en juillet 2025. À la fin de l’exercice précédent, au 31 mars 2024, le fonds était détenu dans un compte de trésorerie soumise à des restrictions.

3. Placement à court terme détenu au coût amorti

Le placement à court terme est composé d’un dépôt à terme qui porte intérêt à 4,35 % et arrive à échéance en juillet 2025.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
Équipements informatiques	1 438 395 \$	854 000 \$	584 395 \$	460 817 \$
Améliorations locatives	1 013 079	390 172	622 907	247 241
Mobilier et installations de bureau	932 180	441 150	491 030	444 846
Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	224 632	176 159	48 473	43 685
	3 608 286 \$	1 861 481 \$	1 746 805 \$	1 196 589 \$

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l’État de 26 791 \$ (26 118 \$ en 2024) se rapportant aux taxes de vente fédérales et provinciales et aux cotisations sociales.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Produits reportés

Les produits reportés correspondent au montant du financement reçu pour les programmes qui seront mis en œuvre au cours de l’exercice suivant :

	Solde à l’ouverture de l’exercice	Montant du financement reçu	Montants comptabilisés dans les produits au cours de l’exercice	Solde à la clôture de l’exercice
RCAANC : annuel (modification n° 48, nouvelle entente sur 5 ans)	11 105 436 \$	20 046 187 \$	19 852 132 \$	11 299 491 \$
RCAANC, projet Eureka (modification n° 1)	—	200 000	200 000	—
RCAANC, Commission d’investissement autochtone, étude de délimitation de l’étendue (modifications n°s 34, 4)	211 395	409 141	246 543	373 993
RCAANC, congrès <i>Les Premières nations ouvrent la voie</i> (modifications n°s 44, 3)	569 427	1 230 573	1 424 732	375 268
RCAANC, Conseil économique autochtone (modification n° 45)	4 522 955	—	2 132 807	2 390 148
Services aux Autochtones Canada (« SAC »), subvention au titre de la nouvelle relation financière (modification n° 48)	1 787 344	—	1 787 344	—
SAC, projet pilote de prévention des manquements (modification n° 48)	4 291 729	—	1 819 447	2 472 282
SAC, Services de soutien pour le système de gestion financière (modification n° 48)	4 161 935	—	1 971 065	2 190 870
SAC, nouvelle relation financière (modification n° 5)	—	4 999 208	1 514 739	3 484 469
SAC, Atlantic First Nations Water Authority (modification n°s 43, 2)	1 029 936	98 050	444 122	683 864
Commission de la fiscalité des Premières Nations – contrat de sous-location	—	16 678	—	16 678
Réseau de télévision des peuples autochtones – droits de licence pour les documentaires	10 000	—	10 000	—
	27 690 157 \$	26 999 837 \$	31 402 931 \$	23 287 063 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le CGF a conclu des contrats de location-acquisition pour acquérir du matériel de bureau, garantis par des actifs loués (note 4). Les contrats de location-acquisition viennent à échéance en février 2027 et en janvier 2028, respectivement. Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

2026	24 480 \$
2027	23 919
2028	14 594
	62 993
Moins le montant représentant les intérêts de 7,45 % à 9,00 % par année	6 134
	56 859
Moins la tranche à court terme	20 802
	36 057 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

8. Avantages incitatifs à la location reportés

Les avantages incitatifs à la location reportés comprennent les immobilisations, les périodes de loyer gratuit et les accords d'augmentations progressives des loyers donnés au CGF par le bailleur comme incitatifs pour conclure un contrat de location pour les bureaux.

	2025	2024
Avantages incitatifs à la location reportés, à l'ouverture de l'exercice	304 592 \$	406 022 \$
Avantages incitatifs à la location reçus	372 106	24 855
Amortissement des avantages incitatifs à la location reportés	(182 094)	(126 285)
Avantages incitatifs à la location reportés, à la clôture de l'exercice	494 604	304 592
Moins la tranche à court terme	187 357	113 256
	307 247 \$	191 336 \$

9. Actif net investi en immobilisations

a) L'actif net investi en immobilisations est calculé comme suit :

	2025	2024
Immobilisations	1 746 805 \$	1 196 589 \$
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(56 859)	(45 316)
Avantages incitatifs à la location reportés liés aux immobilisations	(406 827)	(215 558)
	1 283 119 \$	935 715 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025.0

9. Actif net investi en immobilisations (suite)

b) La variation de l'actif net investi en immobilisations est calculée comme suit :

	2025	2024
Acquisition d'immobilisations	940 485 \$	236 947 \$
Produit tiré des sorties d'immobilisations	—	(4 500)
Remboursement relatif aux obligations découlant de contrats de location acquisition	36 039	32 136
Immobilisations financées par les obligations découlant de contrats de location-acquisition	(47 582)	(17 641)
Avantages incitatifs à la location reportés reçus liés aux immobilisations	(221 625)	—
	707 317 \$	246 942 \$

c) Insuffisance des produits par rapport aux charges :

	2025	2024
Amortissement des immobilisations	(390 269) \$	(327 931) \$
Perte à la cession d'immobilisations	—	(28 456)
Amortissement des avantages incitatifs à la location reportés liés aux immobilisations	30 356	101 442
	(359 913) \$	(254 945) \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

10. Engagements et passifs éventuels

a) Contrats de location-exploitation et contrats de location-acquisition

Le CGF loue ses locaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance entre 2027 et 2030. Le CGF est tenu de faire les paiements ci-dessous, ce qui inclut la part proportionnelle des coûts d'exploitation et des impôts fonciers. De plus, le CGF a des engagements en vertu de contrats de location-acquisition (se reporter à la note 7) pour du matériel venant à échéance entre 2027 et 2028.

Les paiements minimaux futurs, compte tenu des paiements relatifs aux contrats de location-acquisition (se reporter à la note 7), pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

2026	1 878 453 \$
2027	1 766 207
2028	1 525 210
2029	1 540 292
2030	587 062
	7 297 224 \$

b) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le CGF participe ou est partie, de temps à autre, à certaines actions en justice occasionnant une incertitude qui peut donner lieu à des pertes importantes. Le résultat et les montants à payer, le cas échéant, en vertu de certaines de ces réclamations, ne peuvent pas être déterminés et, par conséquent, seules les réclamations pour lesquelles un paiement est probable et un montant peut raisonnablement être estimé ont été comptabilisées dans les états financiers comme un passif. Aucun passif éventuel n'était comptabilisé aux 31 mars 2025 et 2024.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

10. Engagements et passifs éventuels (suite)

c) Obligation contractuelle

Le 10 mai 2022, le CGF a conclu une convention avec Comptables professionnels agréés Canada relativement à l'établissement d'un nouveau Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board) au Canada. Aux termes de la convention, le CGF s'est engagé à payer 1 000 000 \$ en cinq versements annuels égaux de 200 000 \$. Au 31 mars 2025, le CGF avait effectué les trois premiers versements totalisant 600 000 \$. Le quatrième et le cinquième versements seront payables au plus tard le 30 juin de chacun des exercices 2025 et 2026, respectivement. L'engagement financier de CGF est soutenu par le financement provenant de RCAANC.

11. Dépendance économique

La poursuite des activités du CGF dépend du financement par le gouvernement fédéral pour offrir ses programmes. L'exercice clos le 31 mars 2025 marque la première année d'une entente de financement des activités de base sur 5 ans avec RCAANC et la première année d'une entente de financement sur 2 ans avec les SAC. Combiné aux produits reportés, ces sources de financement de base seront suffisantes pour financer les objectifs énoncés dans le plan directeur du CGF pour l'exercice 2025-2026.

12. Coût direct des services à la clientèle

Le coût direct des services à la clientèle implique des coûts liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de lois sur l'administration financière des clients. Elle implique également les activités de soutien exécutées pour les Premières Nations dans le cadre du processus d'élaboration des systèmes et des lois sur l'administration financière. Les coûts indirects comme les salaires et les frais administratifs ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS
Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

13. Coût liés à l'implantation d'un logiciel-service

À l'exercice 2025, le CGF a engagé des coûts de 50 889 \$ (néant en 2024) relativement à l'implantation d'un logiciel-service dans le cadre d'un accord d'infonuagique, auxquels se sont ajoutés les charges salariales internes, qui sont comptabilisées dans les postes exploitation et administration, honoraires de professionnels et salaires et avantages à l'état des résultats.

14. Instruments financiers et gestion du risque

Les principaux risques liés aux instruments financiers du CGF sont les suivants :

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend de la possibilité que le CGF subisse une perte financière découlant d'un changement de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt, du taux de change ou des cours des instruments de capitaux propres. Le CGF est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements soumis à des restrictions et de ses placements à court terme (notes 2 et 3). Le CGF est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de marché.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CGF ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements financiers en temps opportun ou à un coût raisonnable à mesure qu'ils arrivent à échéance. L'approche du CGF en matière de gestion du risque de liquidité consiste à dresser des budgets et à surveiller ses besoins sur le plan du fonctionnement de façon à ce qu'il dispose d'un fonds de roulement et de flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités et régler ses passifs à échéance.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. Le CGF est exposé au risque de crédit qui découle de sa trésorerie, de son placement soumis à des restrictions, de son placement à court terme et de ses débiteurs. Le risque de crédit lié à la trésorerie, au placement soumis à des restrictions et au placement à court terme est limité en s'assurant que ces actifs sont détenus auprès d'institutions financières reconnues. Les débiteurs sont principalement exigibles auprès d'organismes gouvernementaux solvables. Le CGF est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de crédit.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à l'exercice précédent.

ACRONYMES

APN Assemblée des Premières Nations
AFNWA Atlantic First Nations Water Authority
AFOA AFOA Canada (Association des agents financiers autochtones du Canada)
AFPN Autorité financière des Premières Nations
ANSAF Association nationale des sociétés autochtones de financement
CCT Conseil consultatif des terres
CEA Conseil économique autochtone
CFPN Commission de la fiscalité des premières nations
CGF Conseil de gestion financière des Premières Nations
CIA Commission d'investissement autochtone
CPA Comptable professionnel agréé
CPNGP Coalition de Premières Nations pour les grands projets
DC Développement de la capacité
DNUDPA Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
ELRA Engagement, lois et relations autochtones
ESG Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance
GEC Gouverneur en conseil
IIPN Institut des infrastructures des Premières Nations

ISSB Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité
LAF Loi sur l'administration financière
LGF *Loi sur la gestion financière des premières nations*
NATOA Association nationale des agents de fiducie autochtones
NC Normes et certification
NRF Nouvelle relation financière
OAN Organisations autochtones nationales
OFDA Organisation de financement du développement autochtone
OS Occasions stratégiques
OSBL Organisation sans but lucratif
PPPM Projet pilote de prévention des manquements
RAF Règlement sur l'administration financière
RCAANC Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
RF Rendement financier
RH Ressources humaines
SAC Services aux Autochtones Canada
SGF Système de gestion financière
SI Services intégrés
TI Technologies de l'information

Bureau de West Vancouver

100 rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7T 1A2

Bureau de Winnipeg

125 rue Garry, bureau 850
Winnipeg
(Manitoba)
R3C 3P2

Bureau d'Ottawa

340 rue Albert, bureau 1310
Ottawa
(Ontario)
K1R 7Y6

Bureau de Montréal

1410 rue Stanley, bureau 1015
Montréal
(Québec)
H3A 1P8

Sans frais : 1 877 925-6665
Téléphone : 604 925-6665
Télécopieur : 604 925-6662

fnfmb.com/fr

FMB

CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE des
Premières Nations

